

La Vie Aubinoise

Bulletin municipal janvier 2023



Le Panier Sympa



Le Saint-Aubin

Sommaire

> Mot du Maire.....	3
> État-Civil.....	4
> Vie municipale.....	5
> Projets.....	20
> Communauté de Communes.....	26
> Urbanisme.....	32
> Vie Locale.....	36
> Vie Associative.....	46
> Vie Scolaire.....	53

> La Mairie

2, place de l'Eglise
44110 Saint-Aubin-des-Châteaux
Tél. 02 40 28 47 13 - Fax : 02 40 28 42 24
Mail : mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site internet : www.saint-aubin-des-chateaux.fr

Ouverture du secrétariat
Lundi et vendredi
(8h30-12h30 et 14h-18h) ;
Mardi, mercredi et jeudi
(8h30-12h30)



Bulletin municipal édité en 785 exemplaires
sur papier éco-géré
Directeur de la publication : Daniel RABU
Conception et Impression : Imprimerie Castelbriantaise

> À vos agendas...

> Janvier

28 et 29 Spectacle Les Gars à la remorque
et des humoristes Jean-Pire et Balou..... Amitié Aubinoise

> Février

15 Voyage d'1 jour Saint-Valentin - Vendée..... Amitié Aubinoise
25 Repas annuel..... US Aubinoise

> Mars

2 Assemblée générale..... Amitié Aubinoise
24 Assemblée générale..... Arcel

> Avril

22 Loto..... US Aubinoise

> Mai

13 Gespacolades - Chateaubriant..... Amicale Laïque

> Juin

10 au 17 Séjour dans l'Ardèche..... Amitié Aubinoise
24 Kermesse de l'école Sainte-Laura de Montoya..... APEL

> Juillet

2 Fête de l'école Jean-Pierre TIMBAUD..... Amicale Laïque
14 Festival du Menhir..... ARCEL

> Septembre

2 Buffet de remerciements pour les bénévoles..... Amicale Laïque
30 Soirée Moules frites..... Amicale Laïque

> Octobre

1 Soirée LOTO..... ARCEL
14 Soirée Cousous..... APPEL

> Novembre

25 Soirée Pot au feu..... Hand Ball Club
... Vente de saucissons..... APEL
...T ournée des galettes..... Amicale Laïque

> Décembre

2 Après-midi récréatif des aînés..... CCAS
... Arbre de Noël..... APEL
... Marché de Noël..... Amicale Laïque



En mon nom et celui des élus de Saint Aubin des Châteaux nous vous souhaitons une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé pour vous-même et vos proches. Que cette année vous permette de réaliser ce qui vous tient à cœur.

En présentant nos vœux, nous voulons être sincères et optimistes mais rester conscients des réalités de notre monde avec ses lots d'imperfections.

Alors que la crise sanitaire n'a pas encore touché à sa fin, les événements de ces derniers mois, l'invasion guerrière de l'Ukraine par la Russie, les tensions sur l'énergie, nous prolongent dans une période d'incertitude et de bouleversement.

La sécheresse estivale, les périodes caniculaires à répétition et les différents records de températures enregistrées cette année, montrent que la gravité du dérèglement climatique ne fait plus de doute. La transition énergétique devient incontournable pour nous tous, dans nos familles, dans notre vie quotidienne, sur nos lieux de travail comme pour nos loisirs, pour les entreprises et pour les collectivités.

La vie associative locale a repris vie au cours de l'année et a permis à bon nombre d'entre nous de se retrouver pour des activités et des moments de convivialités.

A l'initiative de quelques bénévoles, représentant toutes les associations Aubinoise, une manifestation en soutien au téléthon a été organisée le dimanche 4 décembre. La bonne participation encourage les organisateurs à prévoir une prochaine édition. Saluons le travail de tous ces bénévoles.

Les réalisations de 2022 :

- La rénovation du local de l'épicerie. La concrétisation du projet de reprise de l'épicerie avec des résultats bien supérieur aux prévisions pour les premiers mois d'exercice fait que la municipalité se réjouit de son choix et qu'une réponse soit ainsi apportée aux attentes de la population.
- L'approbation du P.L.U.
- L'aménagement de la rue de la vigne et l'effacement des réseaux aériens.
- La construction et la rénovation des vestiaires du terrain des sports.
- La reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière. Un chantier qui va durer au moins 3 années.
- A.M.I. cœur de bourg. C'est un dispositif de soutien aux terri-

toires par le département de la Loire-Atlantique. Ce contrat vise à accompagner les projets de requalification urbaine dans le domaine de l'habitat, de la transition écologique, des services et commerces de proximité. Le diagnostic établi par le C.A.U.E. à identifier 9 sites. Les élus ont retenu 4 sites prioritaires : L'ancienne poste et le parking du fau ; les 2 places autour de l'église ; le secteur de la chapelle des templiers et le secteur de la forge.

Les projets pour 2023 se feront au rythme et dans les limites des contraintes financières.

- La voirie.
- Pour maîtriser ses consommations en énergie, des mesures ont déjà été prise. La collectivité à adhérer aux 2 services proposés par Sydela avec le soutien financier de la communauté de commune Chateaubriant-Derval. L'un pour un accompagnement au quotidien d'un conseiller en énergie, depuis Avril 2021, et le second vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments. Le premier diagnostic montre que l'ilot Mairie-Escapade-Bibliothèque-Local ARCEL consomme un bon tiers de la consommation énergie de la commune. De plus le chauffage au fioul ne répond plus aux exigences actuelles et à l'urgence de sortir des énergies fossiles. Il a été décidé de faire porter les efforts de la rénovation thermique dans ces bâtiments.
- les études environnementales du secteur de Mauny débutent et vont durer toute une année (4 saisons).
- le côté nature de notre commune qui est reconnu doit encore être étoffé avec la plantation d'arbres. Divers programmes vont être sollicités afin d'y parvenir.

Je me permets quelques recommandations pour que le bien vivre ensemble perdure :

Respectons le stationnement autorisé, la signalisation, rendons les trottoirs aux piétons, en particulier aux personnes à mobilité réduite, réduisons la vitesse souvent excessive et au-delà de celle autorisée qui met en danger nos concitoyens et plus particulièrement les enfants et les personnes âgées. Les propriétaires d'animaux ne sont pas en reste ; ils doivent prendre toutes les mesures pour préserver la tranquillité des autres en matière de bruit mais aussi en matière de propreté. Trop de déjections canines jonchent régulièrement nos trottoirs, chaussées et espaces verts !

Je termine par une pensée particulière pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie, bien nombreux en ces périodes troublées et mouvementées, n'épargnent pas.

Etat Civil

Naissances

RICHOMME Tiago	Masculin	108 Le Perray	03/01/2022
LEPRINCE Marceau	Masculin	La Connelais	20/01/2022
LESSIEUR FUCHS Eillie	Féminin	La Bonnencontre	31/01/2022
VOLTEAU Hivann	Masculin	La Ferrière	04/05/2022
DUCHESNE Wayatt	Masculin	116 La Trionnais	29/05/2022
COUDERT Shaé	Féminin	30 Le Perray	02/06/2022
MARTIN Constance	Féminin	1 rue René Guy Cadou	10/06/2022
HAREL Maloé	Masculin	7 rue des Genêts	29/06/2022
TAILLANDIER Paul	Masculin	Le Sauzais	16/09/2022
RABU Margot	Féminin	La Fevrais	19/10/2022



Nota : seules sont reportées les naissances dont les parents ont expressément donné l'autorisation d'en faire mention.

Décès entre le 15 décembre 2021 et le 16 décembre 2022

Décès de personnes décédées ou domiciliées à Saint-Aubin-des-Châteaux

Date décès	NOM - Prénom	âge	Lieu décès
04/01/2022	PAPION Eric	55	Nantes
07/01/2022	FRÂLIN Danielle	78	Châteaubriant
14/01/2022	DENIEL Guy	73	Châteaubriant
23/01/2022	CHATELAIN Erwann	10 mois	Nantes
28/10/2022	CHASSIN Roland	83	Châteaubriant
14/11/2022	MENET née PRUVOST Lya, Joséphine	88	Saint-Aubin-des-Châteaux
20/11/2022	PIEDOIE Rémi, Edmond, Marcel	75	Saint-Herblain
25/11/2022	RABU Jean-Paul, Marcel	63	Châteaubriant
06/12/2022	CLAVIER née PINARD Madeleine	87	Châteaubriant

Décès de personnes nées à Saint-Aubin-des-Châteaux, mais n'y résidant plus

Date décès	NOM - Prénom	âge	Lieu décès
20/12/2021	BRUNET Yvonne	92	Concremiers
23/12/2021	GICQUEL Michel	75	Ruffigné
04/01/2022	PESLERBE Léone	89	Derval
05/01/2022	HOUSSAIS Françoise	95	Louisfert
08/01/2022	LEFEUVRE Louis	95	Trignac
16/01/2022	MARTIN Roger	75	Châteaubriant
21/01/2022	DOUSSET Michel	86	le Loroux-Bottereau
19/02/2022	HOUZOT Baptistine	87	Châteaubriant
16/03/2022	HOUSSAIS Jean	68	Arles
27/04/2022	GICQUEL Christianne	86	Châteaubriant
27/05/2022	BRUNET Suzanne	89	Châteaubriant
28/06/2022	POULAIN Hélène	75	Marseille (Xème arrdt)
18/07/2022	HOCHARD Bernard	75	Nantes
29/07/2022	BRUNET Lucien	88	Saint Julien en Genevois
25/08/2022	PESLERBE Odette	94	Vaujourn
01/09/2022	SEULET Monique	85	Châteaubriant
23/10/2022	CRUAUD Marie, Anne, Elise	66	Saint-Herblain
19/11/2022	BIORET Marie, Thérèse, Germaine, Louise	97	Saint-Nazaire
27/12/2022	VOLTEAU Marie	78	Issé

Affaires générales

● Système d'information géographique – Renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS

Ce contrat avait été conclu pour la période 2020/2021 et a permis à la communauté de communes et aux communes du territoire de bénéficier de la mise à disposition d'un progiciel avec maintenance, hébergement, assistance à l'exploitation et intervention d'un chef de projet ou directeur informatique ainsi que de géomaticiens pour visualiser et exporter des données relatives à l'administration du droit des sols, au cadastre, aux plans locaux d'urbanisme et aux réseaux.

Le coût de la prestation prise en charge par la Communauté de Communes s'élève annuellement à 18 380,00 € HT soit 22 056,00 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de le renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

● Télétransmission des actes en matière d'urbanisme au contrôle de légalité

Afin de faciliter le fonctionnement des services administratifs, le Conseil Municipal approuve le principe de la télétransmission des actes d'autorisation d'occupation des sols (Permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager).

● Acquisitions d'actions de LAD-SPL auprès du Département

L'Agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement, composée de Loire-Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA), Loire-Atlantique Développement-SPL (LAD-SPL) et du Conseil en Architecture d'urbanisme et environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44), accompagne les collectivités en matière d'ingénierie pour leurs opérations d'aménagement.

Afin de bénéficier des services offerts par la Société Publique Locale, la commune doit entrer au capital de la société.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de 3 actions pour la somme de 300 euros afin de pouvoir bénéficier des services de Loire-Atlantique Développement

● Convention d'adhésion au service de médecine préventive – CDG 44

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive proposée par le CDG 44.

● Service de téléassistance Loire-Atlantique



Dans un objectif de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, le Département propose depuis plus de 15 ans un service de téléassistance qui permet d'accompagner les abonnées. Afin de bénéficier de ce service la commune doit conventionner avec le Département.

Cette convention définit le rôle des différents intervenants et notamment les missions incombant à la commune (information, instruction du dossier interface entre le bénéficiaire et le prestataire).

● Fonds de solidarité pour le logement

La participation de la commune est renouvelée pour l'année 2022

● Contrat logiciels métiers avec l'éditeur JVS - Renouvellement

Le Conseil Municipal valide le renouvellement pour une période de 3 ans soit du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2025 pour un montant annuel de 5 922 € HT.

● Lutte contre le frelon asiatique – Convention de partenariat avec POLLENIZ

Le Conseil Municipal renouvelle la convention de partenariat avec cet organisme visant à lutter contre la prolifération du frelon asiatique. Une subvention de 1 000 euros est accordée.



Les interventions sont gratuites pour les particuliers car prises en charge à 100% par la commune.

La commune envisage de ne pas renouveler la convention avec l'organisme Polleniz et de traiter directement avec les prestataires installés sur la commune.

● Actualisation du linéaire de la voirie communale – Proposition de la société EDMS

Le Conseil Municipal valide la proposition de la société EDMS afin de procéder au recensement général des voies et parkings public en vue d'actualiser le tableau de classement des voies communales et de mettre à jour les données disponibles.



Le linéaire de la voirie communale est pris en compte dans le calcul des dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale).

Le coût de cette prestation s'élève à 7 500 euros.

Le Conseil Municipal a arrêté le tableau de classement de la voirie communale qui fait état de 118 716 mètres linéaires soit une augmentation de + de 50% par rapport au linéaire recensé initialement.

L'impact sur la Dotation de Solidarité Rurale attendu est évalué à 46 800 euros annuellement à partir du 1^{er} janvier 2025.

• **Projet d'installation de panneaux photovoltaïques – Avis sur l'intérêt du projet**

Le Conseil Municipal est informé du projet d'implantation de panneaux photovoltaïques porté par la société CanadiaSolar (VECO ENERGIE).

Le choix s'est porté sur le secteur de la Biochais.

La surface concernée s'élève à 15,4 hectares pour une puissance de 5 MW.

Le projet porte sur la production d'électricité pour un équivalent de 3 400 foyers.

A ce jour, un premier inventaire faune flore a été réalisé.

Une pré étude d'impact environnemental a été lancée. Elle va durer 5 semaines. Les résultats conditionneront la faisabilité de ce projet.

Le Conseil Municipal relève le peu de valeur agronomique de ces terres, la difficulté quant à une éventuelle exploitation et le classement de ces parcelles en déprise agricole.

Le Conseil Municipal relève que les haies bocagères situées sur les parcelles sont référencées à l'inventaire BOCAGER et des compensations devront être envisagées le cas échéant.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal ne s'oppose pas, en l'état à ce projet.

Il est précisé que le Conseil Municipal sera tenu informé des avancées des études.



• **SYDELA - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fournitures d'énergie**

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence.

Dans ce contexte, le SYDELA a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et des services associés afin de permettre aux adhérents du groupement de se mettre en conformité avec la loi.

Le SYDELA a ainsi constitué deux groupements d'achat :

- Le 1^{er} portant sur « l'acheminement et la fourniture d'électricité »
- Le 2^{ème} portant sur « l'achat de gaz naturel »

Les marchés publics lancés par le SYDELA arrivent à terme les :

- 31/12/2023 pour l'électricité
- 30/06/2023 pour le gaz naturel

Le SYDELA a décidé de fusionner les groupements existants et d'organiser un nouveau groupement d'achat pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Par délibération du 23 mars 2015, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes portant sur l'achat

Le Conseil Municipal approuve la dissolution du groupement de commandes existant et se joint à la nouvelle consultation.

• **Modification des statuts du SYDELA**

Le comité syndical du SYDELA réuni le 21 septembre dernier, a adopté une modification de ses statuts portant sur un changement de nom à compter du 1^{er} février 2023, le SYDELA portera désormais le nom de Territoire d'énergie 44 et l'ajout d'une annexe listant l'ensemble des membres du Syndicat par type de compétence transférée.

• **Marché de reprise des concessions du cimetière en état d'abandon ou échues - Attribution du marché de travaux**

La procédure de reprise des concessions funéraires étant arrivée à son terme, une consultation des entreprises en vue de réaliser les travaux de reprise des concessions a été lancée.

Le marché court du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022. Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

Le marché a été attribué à la Marbrerie Fabrice pour un montant estimatif de 67 066,70 € HT sur 3 ans. Environ 45 concessions seront reprises à l'issue de la période des 3 ans.

• **Réforme de la publicité des actes - Choix de la publication sous forme numérique**

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune. Le Conseil Municipal décide d'adopter la publication des actes et décisions par voie numérique sur le site internet de la commune.

Retrouvez toutes les délibérations et arrêtés municipaux sur le site internet de la commune www.saint-aubin-des-chateaux.fr à la rubrique « Vie municipale - Formalités administratives ».

• **Tarifs de fourniture des repas durant l'été - ALSH organisé par l'association ARCEL**

Le Conseil Municipal décide de fixer à 4 € le prix de vente des repas fournis aux enfants inscrits au Centre de Loisirs organisé par l'ARCEL pour les sessions d'été suite à la mise à disposition d'un agent communal supplémentaire durant l'été.

• **Bail commercial - Local 1 rue de la Gaudinai**

Le Conseil Municipal fixe les conditions du bail commercial destiné à l'exploitation d'un commerce alimentaire rue de la Gaudinai suite au changement de gérant. Le montant du loyer est fixé à 300 € mensuel.

● **Projet d'acquisition foncière en Centre Bourg - Mandat à donner au Maire**

La commune a engagé des négociations en vue de l'acquisition d'une propriété privée en Centre Bourg. Mandat est donné au Maire pour poursuivre les négociations entamées.

● **Modification de la délibération du 2 juin 2020 fixant le montant des indemnités du Maire**

M le Maire demande à modifier le taux de l'indemnité suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet 2022. Le taux est fixé à 42,50% de l'indice brut terminal de la fonction publiques au lieu de 43,92%.

● **Modification du budget d'encaissement du produit des concessions funéraires**

Pour faire suite aux travaux de reprise des concessions au cimetière communal et compte tenu du montant des travaux à la charge du budget général (24 000 € HT annuel), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que les recettes issues des concessions au cimetière communal seront intégralement encaissées sur le budget général à compter du 1er septembre 2022

Actuellement les recettes liées aux concessions funéraires sont encaissées sur le budget du CCAS.

● **Démission de Mme Elise DOITEAU**

Madame Elise DOITEAU a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale. Mme Emilie LEPAROUX et M Sébastien LOOF figurant en 20ème et 21ème position ont également présenté leurs démissions, aussi l'effectif pourvu du conseil municipal est de 18.

● **Financement de l'aménagement de la Rue de la Vigne - Souscription d'un emprunt**

Le conseil municipal décide de souscrire un emprunt de 150 000 euros afin de financer l'opération de requalification de la rue de La Vigne.

● **Révision des tarifs au 1er janvier 2023**

Le Conseil Municipal revalorise les tarifs applicables aux locations des salles, aux concessions dans le cimetière communal, ainsi qu'à la redevance assainissement au 1er janvier 2023.

L'ensemble des tarifs figure en page « Budget ».

● **Constitution pour créances douteuses**

Le Conseil Municipal valide la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 610,82 € concernant des restes à recouvrer portant sur des factures des services périscolaires.

● **Dénomination de la nouvelle salle de convivialité située Rue du Menhir**

Sur proposition du club de football US AUBINOISE, le Conseil Municipal procède à la dénomination de la salle de Réunion comme suit : Espace bleu.



Le règlement d'utilisation est également approuvé. L'Espace bleu d'une capacité de 29 personnes debout et de 18 personnes assises, est en priorité utilisé par le club de football US Aubinoise selon les créneaux horaires qui seront spécifiés lors de la réunion annuelle avec les associations qui a lieu chaque année début septembre pour les réservations de salles.

Les associations de la commune pourront disposer de cette salle en dehors des créneaux réservés à l'US Aubinoise pour leurs réunions ou manifestations internes ainsi que pour leurs activités.

● **Révision des tarifs de fourniture des repas pour la cantine scolaire de Ruffigné et pour le Centre de Loisirs**

Le Conseil Municipal revalorise le prix de vente à 3,80 € le repas fourni à la commune de Ruffigné et à 4,15 € le repas fourni au Centre de Loisirs. Le prix a été réévalué à la hausse compte tenu du contexte actuel.

● **Décision d'ester en justice**

Recours contentieux contre un certificat d'urbanisme opérationnel négatif

Opération de construction d'un logement sur les parcelles AB 20 et 25 Rue du Chateaubriant.

Incompatibilité avec l'OAP instaurée sur ce secteur - Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Nantes

Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Judiciaire de Nantes par les conjoints POPPE dans le cadre du dépôt d'une requête en indemnisation suite au jugement du tribunal administratif de Nantes annulant la délibération portant décision de préempter la propriété « POPPE »

Défense des intérêts dans le cadre d'une assignation de la commune devant le Tribunal Judiciaire de Nantes à la requête de Mme MASSON Maria - Dégât des eaux de juin 2021

Défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal administratif de Nantes en requête en annulation de la délibération du 28/02/2022 portant approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme par M Jérôme PRIME et par M Francky DURAND.

Défense des intérêts de la commune suite à l'appel déposé contre le jugement du Tribunal Administratif de Nantes du 2 février 2021 rejetant la requête de M. HINARD et de l'association de protection et de défense de la nature du patrimoine et de l'agriculture durable de la Coquerie visant à l'annulation de la décision de non opposition à la déclaration préalable de division de la parcelle ZT 179. L'association a depuis retiré son appel.

Finances

Le Budget Primitif 2022

Document prévisionnel qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes de la commune pour l'année à venir.

Il doit être voté au plus tard le 15 avril de chaque année.

C'est un engagement sur une année et il doit obligatoirement être équilibré.

Il s'articule autour de deux sections :

La section de fonctionnement qui retrace l'ensemble des opé-

rations courantes de la commune et la section d'investissement qui retrace les opérations d'investissement sur les bâtiments, la voirie, ou les achats d'équipement.

Les chiffres clés :

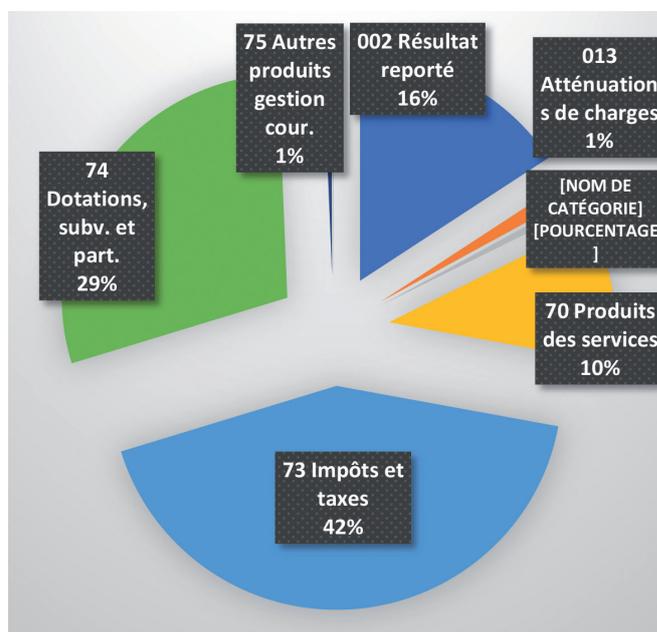
1 512 632,69 € pour le budget de fonctionnement

1 711 421,54 € pour le budget d'investissement

1 029 241,54 € de dépenses d'équipement nouvelles

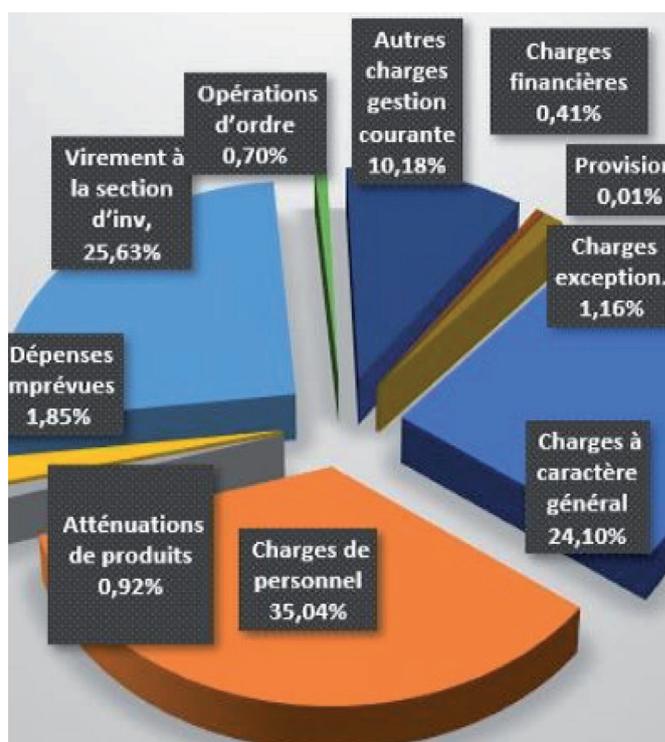
Les principales recettes de fonctionnement

	BP 2022
Le report de l'excédent de fonctionnement 2021	238 231,69 €
Les dotations et participations (dotations de l'Etat, participation de la CAF pour l'accueil périscolaire)	439 915,00 €
Les impôts et taxes	640 962,00 €
Les produits des services (recettes des services périscolaires, d'occupation du domaine public, remboursements des budgets annexes)	154 658,00 €
Les autres produits de gestion courantes (revenus des immeubles)	9 256,00 €
Atténuation de charges (remboursements de charges de personnels)	19 000,00 €
Produits exceptionnels (vente de délaissé de terrains)	600,00 €



Les principales dépenses de fonctionnement

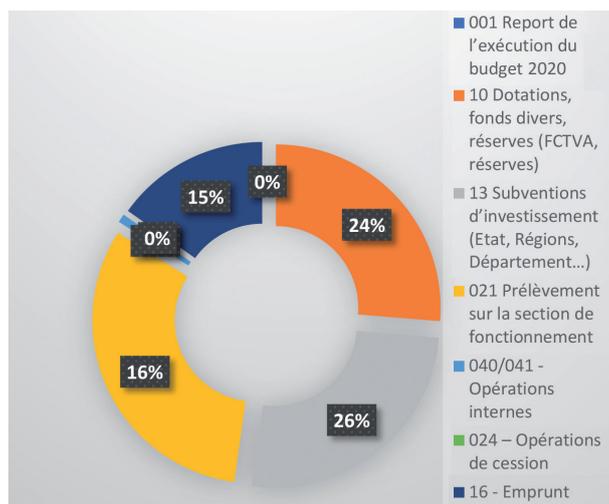
Charges à caractère général (dépenses courantes de fonctionnement)	364 610,00 €
Charges de personnel	529 950,00 €
Atténuations de produits	13 900,00 €
Dépenses imprévues	28 289,69 €
Virement à la section d'inv (financement des investissements de l'année)	387 641,00 €
Opérations d'ordre	10 266,00 €
Autres charges gestion courantes : service incendie, subventions aux associations et à l'OGEC..	153 976,00 €
Charges financières - Remboursement des intérêts des emprunts)	6 200,00 €
Charges exceptionnelles	17 600,00 €



Vie municipale - Echos du Conseil

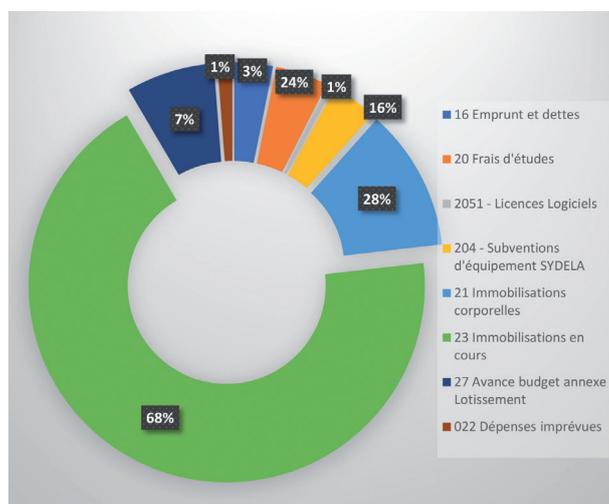
Les principales recettes d'investissement

001 Report de l'exécution du budget 2020	399 322,54 €
10 Dotations, fonds divers, réserves (FCTVA, réserves)	321 129,00 €
13 Subventions d'investissement (Etat, Régions, Département...)	316 363,00 €
021 Prélèvement sur la section de fonctionnement	387 641,00 €
040/041 - Opérations internes	10 266,00 €
024 - Opérations de cession	98 400,00 €
16 - Emprunt	185 300 €



Les principales dépenses d'investissement

Emprunts et dettes	53 625,00 €
Frais d'études PLU - Logiciels	80 564,00 €
Subventions d'équipements SYDELA	63 000,00 €
Immobilisations corporelles	198 858,00 €
Immobilisations en cours - Travaux en cours	1 168 347,00 €
Avance budget annexe Lotissement	123 000,00 €
Dépenses imprévues	20 727,54 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	Report	Vote	Libellé	Report	Vote
			Report excédent de fonctionnement		399 322,54 €
Déficit d'investissement reporté			Affectation résultat de 2021		300 000 €
OPERATIONS FINANCIERES					
Remboursement d'emprunts		53 625 €	Fonds de compensation de la TVA		15 129 €
Dépenses imprévues		20 727,54 €	Taxe d'aménagement		6 000 €
Travaux en régie		10 000 €	Virement de la section de fonctionnement		387 641 €
			Amortissement subventions		10 266 €
			Vente		98 400 €
TRAVAUX DE VOIRIE, RUE DE LA VIGNE					
2315 - Travaux immobilisations en cours	123 650 €	555 000 €	Subventions escomptées	37 500 €	132 515 €
TRAVAUX AUX VESTIAIRES DU TERRAIN DES SPORTS					
2313 - Constructions Immobilisations en cours	343 488 €	15 000 €	Subventions escomptées	124 348 €	
TRAVAUX SUR DIVERS BÂTIMENTS					
21312 - Bâtiments scolaires	859 €	7 000 €			
21318 - Autres bâtiments	20 000 €	60 000 €			
2132 - Immeubles de rapport	13 000 €	37 000 €			
2031 - Frais d'études		20 000 €			
REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG					
2031 - Frais d'étude	7 250 €	35 000 €	Subvention escomptée		15 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	Crédits reportés	Nouveaux crédits	Libellé	Crédits reportés	Nouveaux crédits
Révision du Plan Local d'Urbanisme	3 114 €	3 200 €	Remboursement équipement propre		7 000 €
Subventions d'équipement SYDELA	65 611 €	22 389 €	Emprunt		185 300 €
Licences Logiciels Informatique		7 000 €			
Aménagements de terrains (cour des services techniques)		16 000 €			
Équipement propre Eaux pluviales		7 000 €			
Réseaux câblés		1 000 €			
Matériel incendie		2 000 €			
Matériel informatique		1 990 €			
Mobilier - restaurant scolaire - Ecole Sainte Laura de Montoya		3 999 €			
Illumination de Noël, Changement de conteneurs pour le transport des repas, panneaux de signalisation/mobiliers urbains		5 194 €			
Agencement de terrains	16 209 €	8 816 €			
Reprise des concessions abandonnées ou échues - cimetière	25 000 €	5 000 €			
Prise de participation - LAD		300 €			
Avance financière lotissement	0,00 €	123 000 €			
Total des dépenses	1 718 421,54 €		Total des recettes	1 718 421,54 €	

Les investissements principaux nouveaux

- Les travaux de requalification de la rue de la Vigne (555 000 €)
- Les effacements des réseaux aériens de la rue de la Vigne (22 689 €)
- La tranche 1 de l'opération de reprise des concessions au cimetière (30 000 €)
- La poursuite de l'aménagement des abords de l'espace Castella (10 000 €)
- La rénovation du local commercial (37 000 €)
- Une enveloppe de 20 000 € a été inscrite pour des études préalables sur les bâtiments
- Une Enveloppe de 35 000 € pour la réalisation du Plan Guide Opérationnel

La poursuite de l'opération de numérotation des habitations a également été inscrite au budget primitif 2022 avec une enveloppe budgétaire de 7 700 €.

La mise à jour du tableau des voies communales a été prévue. Le montant de la prestation est fixée à 7 500 €.

Dans le cadre de l'aménagement futur de la zone de MAUNY le versement d'une avance de 123 000 € pour le financement des études et la rétrocession des terrains sur le budget annexe est inscrite au budget (ces opérations n'avaient pas pu être réalisées en 2021).

Bilan financier de l'espace Castella

Le bilan financier de fonctionnement 2021/2022 présente un résultat déficitaire de 10 634,70 euros. Ce déficit s'explique par l'augmentation des charges à caractère général liée à la mise en place de contrats de maintenance des installations et l'achat de fourniture pour des réparations.

Les dépenses d'énergie se maintiennent et les locations ont repris. L'Espace Castella pourra être impacté à terme lors du renouvellement des contrats de fourniture d'électricité.

Une réflexion est engagée sur la facturation des dépenses d'énergie qui pourraient être effectuée sur la base des consommations réelles.

Cette situation s'explique par le contexte sanitaire avec une baisse des recettes qui est encore visible en 2022 et le maintien des charges fixes. L'Espace Castella est également très utilisé par les associations.

Les tarifs 2023

Le Conseil Municipal décide de revaloriser les tarifs applicables aux locations des salles communales et aux concessions dans le cimetière communal à compter du 1er janvier 2023 afin de tenir compte de l'augmentation des charges fixes.

Espace Castella

TARIFS	Salle ¼ 80 m ²	Salle ¾ 242 m ²	Salle entière 322 m ²
DÉPÔT DE GARANTIE	500 €		
ARRHES	50 % minimum du montant de la location		
ASSOCIATIONS COMMUNALES			
Repas, avec ou sans bal (1)	168 €	336 €	448 €
Bal - concert	sans objet	210 €	280 €
Vin d'honneur, spectacles d'écoles gratuits, réunions entrées gratuites, y compris réunions politiques)	28 €	56 €	75 €
Supplément - location verres pour vin d'honneur (lavés par les utilisateurs obligatoirement)	28 €	56 €	75 €
Loto - Théâtre - Jeux de cartes - Réunions entrées payantes - Exposition-vente - Braderie	56 €	112 €	150 €
Entraînement sportif, spectacles pour écoles pendant le temps scolaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
1 Utilisation gratuite par an dans la limite du tarif de base de 414 €			

PARTICULIERS DE LA COMMUNE			
Repas, avec ou sans bal (1)	168 €	336 €	448 €
Bal (à but non lucratif uniquement)	sans objet	210 €	280 €
Vin d'honneur, réunions entrées gratuites, y compris réunions politiques)	28 €	56 €	75 €
Supplément - location verres pour vin d'honneur (lavés par les utilisateurs obligatoirement)	28 €	56 €	75 €
Exposition vente - Braderie - Réunions entrées payantes	112 €	224 €	299 €
Repas froid, pique-nique, sans utilisation de la vaisselle ni de la cuisine. La réservation pour ce type de location ne pourra être reçue plus de 2 mois avant la date choisie.	112 €	sans objet	sans objet

UTILISATEURS HORS COMMUNE			
Repas, avec ou sans bal (1)	252 €	504 €	672 €
Vin d'honneur, réunions ou spectacles entrées gratuites, y compris réunions politiques)	56 €	112 €	150 €
Supplément - location verres pour vin d'honneur (lavés par les utilisateurs obligatoirement)	28 €	56 €	75 €
Loto - Théâtre - Jeux de cartes - Réunions entrées payantes - Exposition-vente - Braderie	140 €	280 €	374 €

La redevance assainissement est fixée comme suit :

Redevance d'assainissement	Montants
1 - Prime fixe	44,00 €
2 - Prime sur consommation d'eau (dès le 1er m ³ d'eau consommé)	1,26 €/ m ³

Le montant des « bons scolaires » est revalorisé à 34 €.

L'aide aux familles aubinoises, dont un enfant scolarisé en primaire ou en maternelle, participe à une classe de découverte, est maintenue à 8 € par jour de départ et par enfant.

(Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la commune www.saint-aubin-des-chateaux.fr.)

Liste des subventions attribuées en 2022

US Aubinoise Football	1 024 €
Hand-Ball Club Aubinois	295 €
Badminton Loisirs Aubinois	165 €
Office Intercommunal des Sports Nord-Castel	617 €
Amicale Laïque Aubinoise	1 344€
Subvention exceptionnelle en cas d'utilisation de l'Espace Castella en 2022	71 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Privée (APEL)	521 €
Subvention exceptionnelle en cas d'utilisation de l'Espace Castella en 2022	71 €
ARCEL	1 327€
UNC - AFN	226 €
L'Amitié Aubinoise	226 €
Association des St-Aubin de France	165 €
Association l'Arche à Chats – 165 euros pour les frais de fonctionnement –	
1 000 euros pour la stérilisation des chats errants maximum en 2022 sur présentation de justificatifs –	1 165 €
Avance de trésorerie de 200 euros	
ADAPEI «Les Papillons Blancs» Châteaubriant	37 €
BTP CFA Loire-Atlantique Saint-Herblain	39 €
MFR Questembert	20 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés section Châteaubriant	37 €
Association des Paralysés de France - Délégation de Loire-Atlantique	37 €
Handi Chiens – Bretagne	37 €
ADMR Derval	300 €
Aide à Domicile pour Tous - ADT 44 Nantes	150 €
ADAR Orvault	150 €
Gardon d'Herbe Castelbriantais	37 €
Restaurants du cœur	104 €
Secours populaire – Comité de Chateaubriant	37 €
Total	8 184 €

Les cotisations versées en 2022

Association des Maires de France	468,27 €
Adhésion CAUE	70 €
Adhésion Fondation du Patrimoine	120 €
Polleniz	366,70 €

Affaires scolaires et périscolaires

Adhésion au groupement de commande e-primo - Environnement numérique des écoles

Il s'agit de permettre à chaque famille de bénéficier d'une interface internet qui permet aux écoles d'être en contact avec les familles. Y sont publiées les consignes données aux enfants ou aux parents, mise en ligne de ressources.

Chaque utilisateur y a accès à l'aide d'un identifiant personnel et d'un code secret au portail E-primo.

Le coût d'élève à 1,50 €/an et par élève.

Bilan des frais de fonctionnement de l'Ecole Jean-Pierre TIMBAUD pour 2021

Les dépenses de fonctionnement de l'école Jean-Pierre Timbaud au titre de l'année 2021 s'élèvent à la somme de 83 858,41 €, en baisse par rapport à 2020.

Le coût moyen d'un élève atteint la somme de 628,15 €, à raison de 247,33 € pour les élèves des classes élémentaires (en baisse par rapport à 2020) et 1 306,50 € pour les élèves de maternelle (en hausse depuis 2020)

Budget de fonctionnement de l'école Jean-Pierre TIMBAUD

Le Conseil Municipal décide de revaloriser de deux euros la participation au financement des fournitures scolaires soit 36 €/élève pour 2022.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Laura de Montoya pour l'année 2022

Le Conseil Municipal valide le forfait communal pour l'année 2022 comme suit : 247,33 € pour les élèves des classes élémentaires et 1 306,50 € pour les élèves de maternelle.

La participation au financement des fournitures scolaires est revalorisée de deux €/élève pour 2022.

Tarifs des services périscolaires

Les tarifs actuellement en vigueur sont revalorisés conformément aux recommandations de la communauté de communes de Chateaubriant Derval qui établit chaque année un prix uniforme pour l'ensemble des accueils périscolaires du territoire. Le coût financier d'1 h de fonctionnement s'élève à 3,32 € avec un reste à charge d'1,15 € soit 35% du prix de revient horaire.



Le bilan financier de la cantine municipale pour le dernier exercice scolaire écoulé présente un déficit de 39 971,40 € contre 33 772,75 € l'année scolaire précédente. Ce déficit est en augmentation suite à une baisse du nombre de repas fournis à l'ARCEL pour le centre de loisirs de l'été et le restaurant scolaire de la commune de Ruffigné, l'achat de matériel, l'augmentation des dépenses liées au chauffage du site annexe de l'Escapade et l'achat de produits d'entretien.

Le déficit par repas s'élève à 1,54 € contre 1,27 € pour l'année antérieure.

La commune garde sa ligne directrice d'approvisionnement auprès de producteurs locaux et souhaite développer le recours aux produits labellisés.

Bien que le déficit se soit creusé cette année, les tarifs de la restauration scolaire ont également été reconduits pour l'année scolaire 2022/2023.

Aménagement des salles de l'Escapade et achat de matériels pédagogiques pour l'accueil périscolaire, le centre de loisirs et Eveil et Bricolage

Les 3 structures d'accueil des enfants sur le territoire communal ont travaillé ensemble un projet d'aménagement du local de rangement de l'Escapade et d'achat de matériel destiné aux enfants fréquentant l'APS, l'accueil de loisirs ou gardés par des assistantes maternelles.

Une demande de subvention a été déposée auprès de la CAF et un financement de 4 500 euros a été obtenu.

Un meuble de rangement a ainsi pu être installé (2 000 €) et une diversité de jeux et de jouets adaptés a été achetée (budget de 4 575,25 €) permettant ainsi de renouveler l'offre de jeux destinée aux enfants.

L'ensemble du matériel est mutualisé entre les trois structures.

Restaurant scolaire - site de l'escapade - Changement du mobilier

Les tables et les chaises des enfants de maternelle ont été renouvelés en début d'année. Le choix s'est porté en concertation avec l'agent de restauration sur du matériel surélevé ergonomique pour faciliter le travail des agents. Le revêtement des tables est insonorisé. Les couleurs ont été choisies par l'agent de restauration. Le coût s'est élevé à 3 340,25 € HT. Le nouveau mobilier plaît aux enfants et aux agents !



Achat de contenants destinés au transport des repas.

Afin d'assurer le transport et la fourniture des repas à la cantine scolaire située 2 place de l'Eglise, la commune de Saint-Aubin des Châteaux a procédé à l'acquisition de norvégiennes. Ce matériel s'est avéré à l'usage très lourd et difficilement manipulable par les agents de restauration scolaire.

De nouveaux contenants ont été achetés afin de diminuer le port de charge pour un montant de 1 136,35 € HT.

Navette Ecole/Accueil périscolaire par le service du transport scolaire

Actuellement le transport des enfants scolarisés à l'école Jean-Pierre TIMBAUD et fréquentant l'accueil périscolaire est assuré par les cars scolaires.

Suite à la dissolution du SITC et à la reprise de la gestion du service par la communauté de communes par délégation de gestion de la Région des Pays de la Loire, une participation financière de 25 € par élève concerné va être versée par la commune. Aucune participation ne sera demandée aux familles.



Ecole publique Jean-Pierre TIMBAUD

Un équipement interactif a été installé à l'école afin d'équiper la classe modulaire. L'ensemble des classes de l'élémentaire est aujourd'hui équipé. Le coût s'élève à 2 827,79 € TTC.

Patrimoine bâti

• Ouverture de la nouvelle salle de convivialité située Rue du Menhir et mise en service des nouveaux vestiaires sportifs

Les travaux d'extension des vestiaires sportifs et de transformation des vestiaires existants se sont terminés en septembre 2022.

Les locaux sont aujourd'hui mis en service : l'Union sportive aubinoise dispose ainsi de 80 m² de vestiaires supplémentaires.

Les associations ont aussi une nouvelle salle de réunion à disposition d'une capacité de 29 personnes debout (18 personnes assises) pour l'organisation de leurs activités et manifestations. Ces locaux supplémentaires vont étoffer l'offre existante et répondent à un besoin prégnant.

Sur proposition du club de football US AUBINOISE, le Conseil Municipal a procédé à la dénomination de la salle de Réunion comme suit : Espace bleu. Le règlement d'utilisation a été établi par la commission Vie Associative et les créneaux d'utilisation seront fixés lors de la réunion annuelle des associations qui a lieu début septembre.



Avant travaux



Après travaux



Les vestiaires sportifs ont été inaugurés le 16 septembre 2022 avec l'association US Aubinoise

Bilan financier définitif de l'opération

Dépenses	Montant des dépenses TTC	Recettes attendues	Montant	Taux de participation
Etudes de maîtrise d'œuvre	32 052 €	Dotations d'Equipement des territoires ruraux (Etat)	43 369 €	11,57 %
Part travaux	334 842 €	Fonds de concours CCCD	50 000 €	13,34 %
Etude géotechnique	2 400 €	Pacte Régional pour la ruralité	30 978 €	8,27 %
Contrôle technique et SPS	4 566 €	Remboursement FCTVA	61 549 €	16,43 %
Annonces légales	834 €	Commune - autofinancement	188 798 €	50,39 %
Total	374 694 €	Total	374 694 €	100%

• Travaux de réhabilitation du local commercial

Préalablement à la reprise de l'épicerie fin août 2022, la commune a procédé à des travaux de rénovation importants. Ces travaux étaient nécessaires afin de remettre au goût du jour ces locaux.

Rappelons que la commune a acheté ce bâtiment en 2016 en l'état et qu'aucuns travaux n'avaient été réalisés depuis de nombreuses années !

Vie municipale



Les travaux ont porté sur le changement des menuiseries et du sol, des travaux d'isolation.

Une mise aux normes de l'électricité a été réalisée ainsi que la pose d'un plafond coupe-feu.

La peinture extérieure du bâtiment a été réalisée par Matthieu, adjoint technique communal et peintre de métier.

Coût des travaux - 41 279,70 €

Travaux de maçonnerie	Entreprise DOITEAU	1 149,60 €
Travaux de mise aux normes de l'électricité	Entreprise LANOE	9 450,60 €
Travaux de carrelage	Entreprise TERRIEN	4 062,45 €
Travaux de menuiseries	Menuiserie du Don	11 589,50 €
Travaux d'isolation et de pose de plafond coupe-feu	Entreprise DELAGREE	11 595,00 €
Achat de peinture pour le ravalement de façade	Entreprise La Décotech	2 025,31 €
Travaux de plomberie	Entreprise Tuyauterie industrielle de l'Ouest	1 407,24 €

• Travaux de rénovation du modulaire de l'école Jean-Pierre TIMBAUD

Afin d'améliorer le confort thermique des utilisateurs du modulaire installé à l'école Jean-Pierre TIMBAUD des travaux de pose d'une climatisation ont été réalisés en début d'année 2022.

L'investissement s'élève à 7 647,72 €.

Une alarme incendie a également été posée et des travaux portant sur l'électricité ont été effectués.

Les travaux à venir...

Des travaux de rénovation sont à venir dans les deux logements propriété de la commune (logements situés 1 rue de la Gaudinais et 4 rue de la Gaudinais) en vue de les remettre en location (travaux d'isolation, changement des installations sanitaires, des sols...).

➤ Voirie

• Circulation au village de la Chesnaie et à la Courbetière

En janvier 2022 le radar pédagogique a été posé afin de disposer de relevés de vitesse.

C'est un lieu de passage et marqué par la vitesse de circulation des véhicules empruntant la voie communale. Il est impératif de casser la vitesse.

En concertation avec la commune de Châteaubriant, il a été décidé d'interdire la circulation aux véhicules de +de 3,5 tonnes. Cette interdiction est en vigueur depuis octobre 2022.

Un rétrécissement de chaussée va également être réalisé. Ces travaux seront effectués après l'installation de la conduite de gaz en novembre 2022.

S'agissant de la circulation sur la vélo-route, il est évoqué la mise en place d'un STOP pour laisser la priorité à la voie verte ou d'installer des ralentisseurs.

Un courrier en ce sens a été adressé à la commune de Châteaubriant.

• Changement du régime de priorité - Carrefour entre la Rue de la Gaudinais, l'Allée des sports et l'allée des Chêneaux

A la demande de la collectivité, la commission de sécurité du département s'est rendue sur place le 6 avril 2022. En effet le

Conseil d'Ecole avait formulé une demande d'un aménagement afin de sécuriser le passage piéton entre l'allée des Chêneaux et l'Allée des sports.

La commission s'est prononcée en faveur d'un changement de priorité avec la pose de stops sur la Rue de la Gaudinais dans les deux sens de circulation.

Les stops seront posés en janvier 2023 par les services techniques communaux.



• Aménagement de sécurité Rue de Chateaubriant

Suite à la visite de la commission de sécurité du 6 avril 2022, le panneau d'agglomération a été déplacé au niveau de la parcelle A 954. Les travaux portant sur la diminution de la largeur de la voie prévus au niveau du virage avec le terre-plein central (carrefour avec la Route de Saint-Vincent des Landes) ont été réalisés.



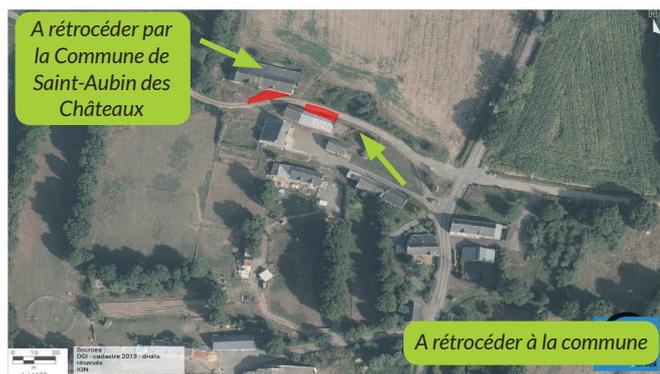
• Village du SAUZAIS

Suite aux aménagements il a été noté une réduction de la vitesse.

• Echange de parcelles – Village du Sauzais

Afin d'améliorer la circulation sur la voie communale desservant le village du Sauzais, il est proposé de procéder à un échange de parcelles entre la commune de Saint-Aubin des Châteaux et M Mark PLANT.

Les valeurs de ces parcelles étant identiques, aucune soule ne sera versée. Le Conseil Municipal valide l'échange.



• Réflexion en cours

- Sortie au niveau du parking situé 8 rue de la Gaudinais



Un problème de sécurité a été relevé à ce niveau, le stationnement des véhicules posant problème lors des heures d'entrée et de sortie de l'école Sainte-Laura de Montoya. La pose de plots est envisagée. Actuellement des barrières sont posées.

- Places de stationnement au n° 4 de la place Jeanne d'Arc :

Afin de permettre le stationnement à proximité des commerces, le conseil municipal a validé la délimitation d'une zone de stationnement arrêtable.



- **Bas du Tertre** : A la suite de demandes des randonneurs, la création de passage piétons est à l'étude.

• Busage - Instauration d'un tarif

Actuellement la fourniture est achetée directement par le demandeur et la commune réalise les travaux. Aucune facture n'est établie. Le Conseil Municipal décide que la commune se chargera de la commande des fournitures et de la pose et une facture sera ensuite établie au nom du demandeur basée sur les tarifs indiqués ci-dessous :



Désignation	Unité de mesure	Linéaire maximum	Tarif unitaire charges de personnel forfaitisées sur 2h de travail
Entrée de maison	ml	6 ml	40,00 € le ml
Entrée de champ	ml	9 ml ou 12 ml	40,00 € le ml
Grille concave	Unitaire	selon le prix d'achat	
Grille plate	Unitaire	selon le prix d'achat	
Regard de visite	Unitaire	selon le prix d'achat	

Ce sont actuellement une dizaine de busage qui sont réalisés chaque année.

• Aménagement de la Rue de la Vigne

L'année 2022 a été marquée par le démarrage des travaux d'aménagement de la Rue de la Vigne.

Ces travaux ont pour objectifs de réduire la vitesse de circulation avec la mise en place de deux zones limitées à 30 km/h et de dispositifs de rétrécissement de chaussée, de créer des liaisons douces cyclables et piétonnes en site propre.

L'aménagement des carrefours avec la Rue de la Gaudinais et la prise en compte de l'augmentation dans le futur du trafic lors de l'aménagement du lotissement de Mauny ont été intégrés au projet.

Les travaux sont aujourd'hui bien avancés avec la réalisation de la couche de roulement, des liaisons douces en béton, et des plateaux surélevés en enrobé grenailé.

L'aménagement du carrefour avec la rue de la Gaudinais a également été réalisé.

Le carrefour est franchissable pour permettre le croisement ponctuel de véhicules.

Les travaux vont se poursuivre en 2023 avec les effacements des réseaux aériens en mars/avril 2023, la pose de la signalisation et le marquage au sol (prévus en janvier 2023), le traçage des pistes cyclables et l'aménagement par la commune des espaces verts.

La plantation d'arbustes buissonnants et des arbres et arbustes est prévue. La réalisation est prévue en mars 2023.

Le Conseil Municipal a sollicité une subvention dans le cadre du dispositif des amendes de police pour les travaux d'aménagement.

Vie municipale

gement de sécurité prévu au titre de la tranche optionnelle des travaux (aménagement du carrefour de la Rue de la Gaudinai). La subvention a été obtenue pour un montant de 19 735 €. Les travaux de renouvellement de la couche de roulement sont pris en charge par le Département à hauteur de 86 514 euros TTC. Une convention financière a été signée à cet effet avec le Département. Une subvention a été sollicitée auprès du Département concernant les travaux de création d'une piste cyclable.



Dépenses	Montant des dépenses TTC	Recettes attendues	Montant	Taux de participation
Etudes de maîtrise d'œuvre	45 240 €	Dotation de Soutien à l'Investissement		
Public Local (ETAT)	37 500 €	3%		
Part travaux	701 407 €	Prise en charge couche de roulement par le Conseil Départemental - RD (estimation)	86 514 €	8%
Inspections des réseaux d'eaux pluviales	6 843 €	Amendes de police - Tranche 1	14 078 €	1%
		Amendes de police - tranche optionnelle 1	19 935 €	2%
Réhabilitation d'eaux usées	4 068 €	Conseil Départemental - Escomptée	36 059 €	3%
Programme d'effacement des réseaux	356 233 €	Remboursement FCTVA	124 391 €	11%
		Participation SYDELA	286 414 €	26%
		Commune - autofinancement	508 900 €	46%
Total	1 113 791 €	Total	1 113 791 €	100%



Le mot de votre député, Jean-Claude Raux

En juin dernier, je rendais mon écharpe de maire de Saffré pour endosser celle de député. Désormais, tout en gardant une forte proximité avec vous, sur le terrain, c'est aussi à Paris que je porte la voix des ruralités actives. Je siége à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, je suis également membre de la délégation aux collectivités territoriales.

Les premiers mois de mon mandat ont été marqués par les conséquences visibles du réchauffement climatique, le contexte incertain en raison de l'inflation et des prix inouïs de l'énergie, des inquiétudes liées aux services publics...

Je fonde la suite de mon mandat sur une méthode qui a toujours été la mienne :

l'écoute, la contribution et la participation ouverte. Car ces combats pour l'avenir, nous devons les mener ensemble, à tous les niveaux. Mon équipe parlementaire, Nadine Lucas, ma suppléante et moi-même nous tenons donc à votre disposition pendant les permanences, les réunions publiques et par l'ensemble des moyens habituels. Vous avez également la possibilité de suivre mon actualité via les réseaux sociaux et en vous abonnant à mon Fil'Actu.

Retrouvez l'ensemble de nos coordonnées pour nous contacter et d'ici là, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2023.

Jean-Claude RAUX
DÉPUTÉ *des ruralités actives*
6^{ème} circonscription de LOIRE-ATLANTIQUE

Jean-Claude Raux
Facebook : @JClaudeRaux
Twitter : @JeanClaudeRaux
Instagram : @jeanclauderaux_
Fil'Actu sur inscription à permanence@jeanclauderaux.fr
Mail : permanence@jeanclauderaux.fr
Téléphone : 02 49 86 00 05
Dates de mes permanences : www.jeanclauderaux.fr

CCAS

Mise en place d'une mutuelle communale

Le CCAS a souhaité mettre en place une « mutuelle communale » en matière de mutuelle santé.

L'objectif est de se regrouper et de proposer ainsi des tarifs attractifs pour les habitants.

La commune joue un rôle d'intermédiaire et a négocié et sélectionné les offres proposées par deux organismes du territoire : MBA Mutuelle et AXA.

Une convention de partenariat a été signée avec ces deux organismes.

Les contrats sont individuels et signés par la personne adhérente.

La commune ne finance pas le contrat.

Ces offres s'adressent aux habitants non concernés par les mutuelles obligatoires (retraités, travailleurs non-salariés, agriculteurs, artisans, commerçants, étudiants..)

Aucun questionnaire médical ne sera demandé et il n'y a pas de limite d'âge.

La réduction moyenne par rapport à un contrat « normal » est de l'ordre de :

* 25% pour les 60 ans ou plus et les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles

* 15% pour les inactifs (chômeurs en fin de droit, étudiants).

Une réunion publique sera organisée le **mardi 7 février 2023 à 15h30 à l'Espace Castella** en présence des deux prestataires retenus afin de présenter le dispositif et les offres proposées.

Les contrats pourront être établis lors de permanences. Axa peut aussi se rendre au domicile des personnes intéressées.



Mme Magali BOISBUNON
Correspondante MBA

M Anthony BALLU
Correspondant AXA

seront vos interlocuteurs



Après-midi récréatif

Le Centre Communal d'Action Sociale organisait le samedi 3 décembre 2022 un après-midi récréatif.

Ce sont ainsi près de 150 aînés qui se sont retrouvés à l'Espace Castella où ils ont été accueillis par les élus et les membres du CCAS.

Le groupe « The Cactus Candies » a assuré le spectacle musical suivi d'un goûter.

Après avoir été supprimé pendant 2 ans, cet après-midi a permis de recréer du lien.



CCAS.....

Distribution de bons d'achat aux seniors

Le CCAS a poursuivi cette année, la distribution de bons d'achats aux aînés de 70 ans et plus cette formule ayant été très appréciée l'année dernière. Les commerces locaux sont ainsi valorisés. Ce sont ainsi 4 560 euros qui seront injectés dans les commerces de proximité.

Merci à nouveau aux commerces participants :

- Le Producteur de Miel « Ruche de la Doue » 06 08 56 30 58
- Le GAEC Rativel « Epicerie Salée, Viandes & Charcuteries » 06 70 31 54 06
- Fleurs du coin, le dimanche face à la boulangerie - 06 77 27 91 05
- Esti Coiffure 02 40 28 43 61
- La Boulangerie « La grange à pains » 02 28 04 81 22
- Le Restaurant « le Saint Aubin » 02 40 28 40 41
- L'Epicerie « Panier Sympa » - 06 74 63 02 96

➤ Bienvenue aux nouveaux agents !

Suite au départ en retraite de M Michel RAVE et du changement d'orientation professionnelle de M Quentin THEBAULT, deux nouveaux agents ont été recrutés au sein des services techniques communaux :

M Matthieu LEFEUVRE qui a pris la suite de Michel RAVE au 1er mars 2022. Il a en charge l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts.

M Bruno LEMAITRE est en poste depuis le 1er septembre 2022, il a en charge l'entretien de la voirie communale. Il remplace M Pierric HOUSSAIS muté sur le poste de Quentin THEBAULT à l'entretien des espaces verts.



(de gauche à droite : Pierric HOUSSAIS, Bruno LEMAITRE, Matthieu LEFEUVRE)

De nouveaux recrutements sont aussi intervenus au sein des services administratifs avec l'arrivée de Mme Florence CHEDEMAIL au poste d'assistante en comptabilité et ressources humaines. Elle assure l'accueil du public également chaque jeudi matin. C'est depuis le 15 avril 2022 qu'elle nous apporte son expérience en mairie de plusieurs années.

Mme Noémie HERSANT remplace depuis le 1er novembre 2022, Mme Maud DUCHENE actuellement en arrêt maladie. Elle assure chaque matin l'accueil du public et essaie de répondre du mieux possible aux différentes demandes des usagers.



(de gauche à droite : Noémie HERSANT et Florence CHEDEMAIL)

Les services périscolaires ont aussi évolué en début d'année scolaire avec l'arrivée de Camille LEROY qui a pris la fonction de directrice de l'accueil périscolaire en remplacement de Valérie CHAUVIN qui maintenant met son expérience au service de l'école en qualité d'ATSEM.

Delphine BENNETI a été recrutée depuis août 2022 d'abord sur un poste d'entretien des locaux en remplacement d'Isabelle BIORET le temps de son arrêt maladie, elle est affectée maintenant à l'aide à la préparation des repas, au service du midi et à l'entretien des locaux scolaires et du restaurant scolaire suite à un arrêt maladie.

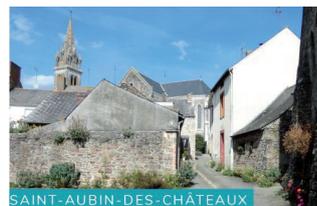
Sonia GUICHARD a rejoint la commune en qualité d'agent d'entretien des locaux pour remplacer l'agent titulaire actuellement en arrêt maladie.

Nous les remercions pour leur implication dans le bon fonctionnement des services.



(de gauche à droite : Camille LEROY, Delphine BENETTI et Sonia GUICHARD)

Projet : AMI Cœur de bourg



Quel centre bourg pour demain ?

La commune de Saint-Aubin des Châteaux avait candidaté en mars 2022 à l'appel à projet « AMI cœur de bourg » lancé par le Département de Loire-Atlantique.

La candidature de la commune a été retenue.

Le CAUE avait été mandaté en 2021 afin de réaliser une étude sur les perspectives d'évolution du Centre Bourg.

Après avoir réalisé un diagnostic portant sur le cœur du bourg, 5 sites ont été étudiés.

- La place de l'Eglise
- La Chapelle des Templiers
- Le site de l'ancienne Forge et ses abords
- Le site de l'ancienne poste et ses abords
- La propriété située 14 rue de la Gaudinai

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les intentions d'aménagement proposées par délibération du 20 juin 2022.

L'étude est arrivée à son terme en novembre 2022 et une « feuille de route » a été finalisée avec la détermination du périmètre global d'étude, la synthèse des enjeux mis en lumière au cours de la phase de diagnostic et la définition des grands principes d'organisation spatiale et urbaine sur les 6 secteurs de projet.

Ces intentions d'aménagement fixeront le cadre dans lequel devront s'inscrire les bureaux d'études de maîtrise d'œuvre lors de la réalisation des projets.

Cette étude préalable s'inscrit dans la démarche d'établissement d'un Plan Guide Opérationnel et doit être complétée par un programme d'action, un calendrier prévisionnel et un chiffrage des différentes actions au titre des thématiques portant sur l'habitat, le commerce, les équipements et les mobilités).

Cette mission a été confiée à Loire-Atlantique Développement pour un montant de 40 600 € HT.

L'étude comprendra la réalisation de diagnostic technique sur le bâti (ancienne poste), une étude portant sur la capacité des sites et une étude de stationnement portant sur la place de l'Eglise, la place Jeanne d'Arc et le parking du Fau.

L'étude menée par le CAUE a été complétée par une étude commerciale qui a conclu que la commune est bien dotée en commerce, l'objectif est de les conforter et d'améliorer l'attractivité du bourg, la signalétique...

Le financement prévisionnel de l'élaboration du Plan Guide Opérationnel est le suivant :

DÉPENSES			
Détail			Montant (H.T.)
Etude CAUE			5 500,00 €
Elaboration du diagnostic commercial et étude sur le potentiel commercial			2 240,00 €
Elaboration du Plan Guide Opérationnel			40 600,00 €
Total des dépenses			48 340,00 €
FINANCEMENT			
Détail	Dépense subventionnable	Taux	Montant HT
Subvention du Conseil Départemental Escomptée - Dispositif AMI Cœur de Bourg	42 840 € (Hors études CAUE)	40%	17 136,00 €
Fonds libres ou emprunt			31 204,00 €
Total financement			48 340,00 €

Le Plan Guide Opérationnel formalisera le projet global de requalification du centre bourg et constitue « une feuille de route », une ligne directrice, à long terme pour la collectivité.

La commune disposera ainsi des éléments nécessaires pour définir les lieux d'implantation des futurs équipements (bibliothèque, locaux associatifs, résidences seniors, cabinet médical...)

Les documents d'étude sont en ligne sur le site internet de la commune.

La deuxième phase d'étude se déroulera de janvier à juin 2023.

Les projets d'aménagement seront présentés aux habitants lors d'une réunion publique qui sera organisée au cours du 1er semestre 2023.

Des concertations seront menées avec les habitants et associations en fonction des thématiques

Quelques éléments de diagnostic :

Lors du diagnostic les enjeux autour des liaisons douces, le stationnement, la requalification des espaces publics, les questions de densification du centre bourg, ainsi que la question des commerces ont été mis en avant.

- les formes du bâti d'aujourd'hui avec un tissu ancien et des extensions pavillonnaires,
- la situation des commerces qui a été impactée par la RD avec des commerces diffus, étiré le long de la départementale et la proximité de Châteaubriant,
- un nouveau pôle de loisirs qui se développe dans la vallée au Bas du Tertre,
- La question de la voiture très présente avec des places transformées en parking,
- un maillage en liaison douce qu'il convient de conforter un patrimoine bâti préservé (Chapelle des Templiers, Ancienne

Projet : AMI Cœur de bourg

Forge, Le Menhir, L'Eglise), un centre bourg ancien plutôt bien conservé et des constructions plus ordinaire

- un potentiel de densification du bourg
- Un cadre de vie végétalisé qu'il convient de préserver

Une vallée boisée



Le Conseil Municipal a retenu 4 sites d'études :

- Le site de l'ancienne Forge et ses abords



Vue sur l'ancienne forge avec en arrière-plan l'école, le clocher de l'église

- Le site de l'ancienne poste et ses abords



- La place de l'Eglise et la place Jeanne d'Arc



- La Chapelle des Templiers



Quelques illustrations et questionnements...

Retrouvez ci-dessous les axes d'aménagement retenus sur deux sites prioritaires

- Le site de l'ancienne Poste

Le site pourrait accueillir les nouveaux équipements publics : cabinet médical, bibliothèque, salle communale (un potentiel de 320 m² a été identifié).

Une étude portant sur le stationnement et les diagnostics techniques seront réalisés au cours de la deuxième phase d'étude.

Hypothèse 1 : le parking est transformé en placette, les bâtiments existants sont transformés et agrandis pour accueillir les nouveaux équipements, la placette est entourée par des bâtiments en R+1, le fond de la parcelle est réaffecté pour du parking, la voirie partagée, une partie du parking du Fau est réaffecté pour l'accueil de résidences seniors.

Des logements pourraient également être intégré à l'opération
Hypothèse 2 : L'ancienne poste est démolie, construction d'un bâtiment en longueur pour accueillir les nouveaux équipements publics, aménagements paysagers, maintien d'une partie du bâti existant

Aménagement envisagé - Scénario privilégié par la commune à ce stade de l'étude



Projet : AMI Cœur de bourg

Dans ce projet, le bâtiment de l'ancienne poste pourrait être démoli, les voies seront partagées entre les différents usages (pas de trottoirs), le nombre de places de stationnement est réduit, un aménagement paysager du site est intégré, bâti en R+1. En termes de surface, un potentiel de 385 m² a été dégagé. Construction d'un bâtiment en longueur pour accueillir les nouveaux équipements publics.

- La Place de l'Eglise et la Place Jeanne d'Arc - Redonner une vocation de place centrale et faire de la place aux piétons et commerces ambulants

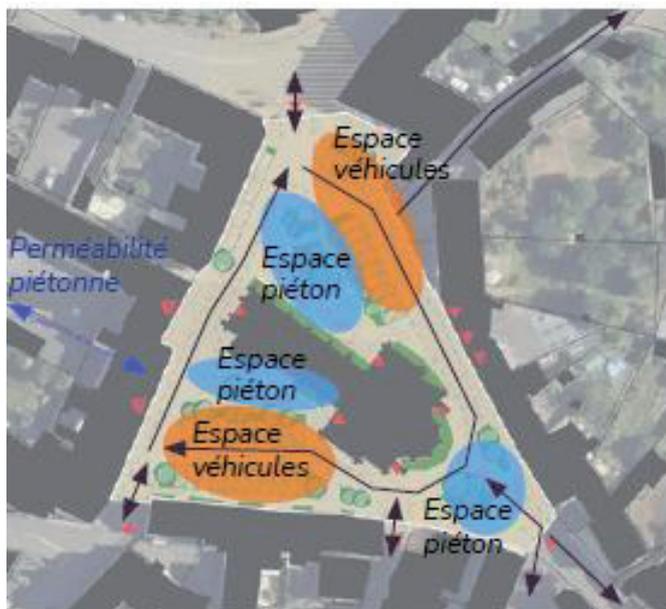
Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Redonner une dimension paysagère au site, de repenser les revêtements avec des revêtements moins routier.
- Utiliser la place pour faire un marché/accueillir les commerces ambulants, en faire une place centrale pour le centre bourg, prévoir 1 espace d'attente devant l'APS/Escapade pour les parents qui viennent déposer/chercher leurs enfants, diminution de nombre de place de parkings (nombre à définir),
- Relier la place de l'Eglise à La Chapelle des Templiers en liaisons douces, relier la place au site de l'école par une liaison douce.

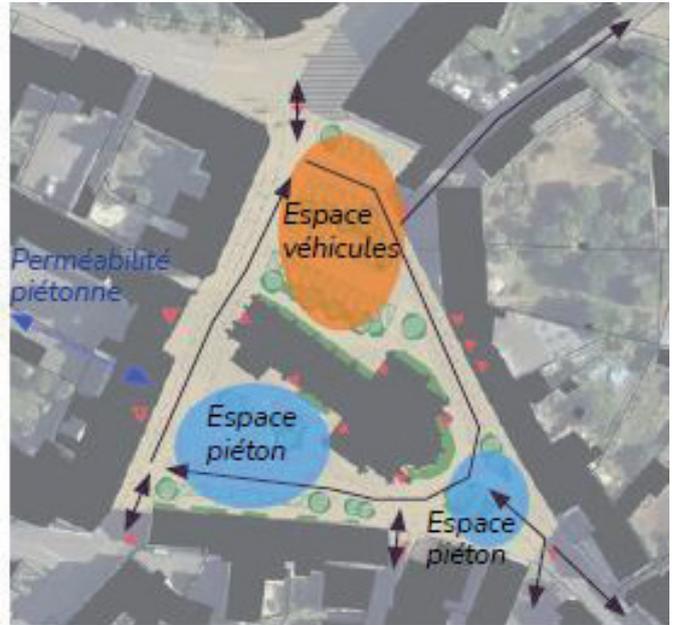
1^{ère} proposition - Maintien de la Statue Jeanne d'Arc à son emplacement actuel

Des espaces piétons et parkings sont prévus sur la partie haute de la place comme la partie basse.

La statue Jeanne d'Arc est maintenue à son emplacement actuel. Le nombre de stationnement est réduit (moins 40% environ). La circulation se fait en partie à sens unique afin de réduire la largeur de la voie.



2^{ème} proposition - Organiser la place en fonction des usages



La place Jeanne d'Arc est dédiée au stationnement, la place de l'Eglise aux piétons, la statue Jeanne d'Arc est déplacée.

Dans les deux propositions les stationnements sont maintenus à 60%.

Lorsque le projet sera plus avancé, une concertation sera menée auprès des habitants sur le devenir de la statue Jeanne d'Arc.

Retrouvez tous les documents d'études sur le site internet de la commune www.saint-aubin-des-chateaux.fr à la rubrique « Projets »



Projet : Aménagement secteur de Mauny

Engagement des inventaires environnementaux

Dans le cadre de l'extension de l'urbanisation au nord du Bourg, le CAUE a été mandaté afin d'engager une réflexion sur l'aménagement de la zone de Mauny.

La zone s'étend sur une surface de 3,9 hectares.

Un premier diagnostic de la zone a été réalisé dans le cadre de l'étude portant sur la requalification du Centre Bourg. Des contraintes ont été identifiées à ce stade et des éléments d'organisation ont été présentés.

Le Conseil Municipal a souhaité poursuivre l'accompagnement du CAUE et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage lui a été confiée par délibération du 26 septembre 2022.

L'objectif de cet accompagnement est de définir un cadre et des orientations qui serviront de base à l'établissement du futur aménagement.

L'étude du CAUE prévue en 2023 conduira à l'établissement d'une cartographie portant sur :

- Une proposition de périmètre de projet tenant compte des enjeux environnementaux (l'emprise du projet est à réfléchir au vu des enjeux du site)
- Une proposition de schéma d'organisation qui synthétisera les enjeux et les invariants/contraintes à prendre en compte

Extrait de l'évaluation environnementale du site du Plan Local d'Urbanisme



Plusieurs types d'habitat sont envisagés par la commune.

Cette étude ne donnera pas lieu à rémunération car elle sera effectuée au titre des journées d'études gratuites prévues lors de l'adhésion de la commune à LAD.

Un pré-diagnostic écologique va être réalisé par les services de Loire-Atlantique Développement (intervention en janvier 2023) afin de faire ressortir les premiers enjeux écologiques de la zone. Le coût de ce pré-diagnostic s'élève à 3 360 € TTC.

Ensuite un bureau d'étude sera mandaté afin de réaliser les inventaires faunes/flores/zones humides. Ces inventaires sont prévus sur la période de mars à décembre 2023.

Les inventaires constituent les premiers jalons du projet d'aménagement en devenir.



15 - Route de Mauny - percée visuelle vers le site



16 - Vue vers le site depuis le Nord



17 - Vue vers le site depuis le Nord

Projet : Rénovation Energetique

Engagement de la commune dans la rénovation énergétique de l'Escapade et de la Mairie



En 2021 le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Conseil en Energie Partagée proposé par le SYDELA.

Cette adhésion a permis à la commune de bénéficier d'un « conseiller énergie »

La réalisation des bilans énergétiques des différents bâtiments communaux effectués au cours du 1er trimestre 2021 montre que les bâtiments représentent 70% de la consommation énergétique annuelle.

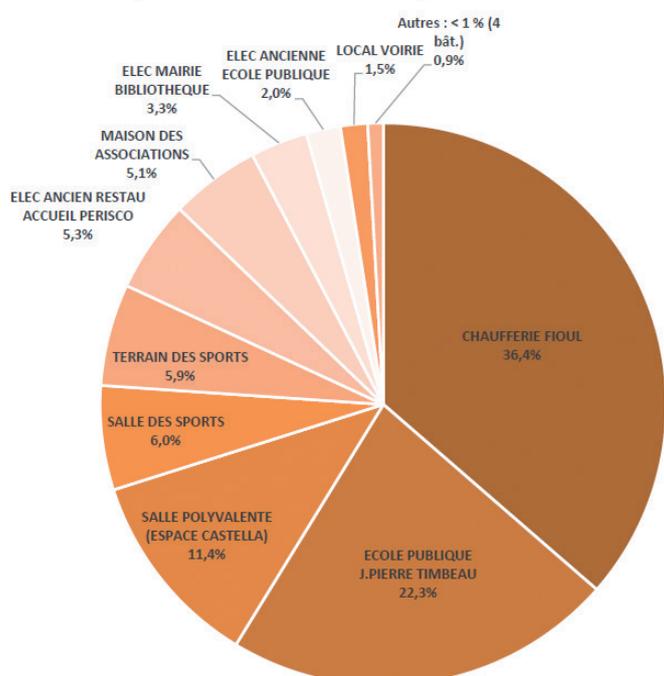
pas en interne du fait de leur taille, de financement, d'achats groupés (prestations d'audit thermique par exemple) et d'un suivi des travaux de rénovation énergétique.

Le SYDELA au titre du service de « Conseil en Energie Partagée » accompagne la collectivité dans cette démarche.

Le bilan des consommations énergétiques avait montré le caractère énergivore des locaux desservis par la chaudière fioul de la mairie (Locaux de l'Escapade, Mairie et locaux associatifs) qui représentent 36% des consommations énergétiques des bâtiments.

Un audit thermique de ces locaux a été réalisé en octobre 2022.

Répartition des consommations par bâtiment



La première étape d'intervention a consisté en un travail d'optimisation des installations existantes sans investissement au cours de l'hiver 2021/2022. Ces réglages (horaires de fonctionnement, température dans les bâtiments), ont été effectués sur 4 bâtiments : La Mairie et l'Escapade, l'Ecole Jean-Pierre Timbaud, le restaurant scolaire et l'Espace Castella.

Ces réglages ont permis d'obtenir une baisse de 20% de la consommation et de compenser la hausse des coûts d'achat de l'énergie.

Les réglages à l'Espace Castella sont plus difficiles car les installations ne le permettent pas.

Des contrats d'entretien des Pompes à Chaleur de l'école et du restaurant scolaire ont été mis en place.

Un travail d'optimisation des puissances souscrites a été réalisé auprès du fournisseur d'électricité par le SYDELA.

Parallèlement à l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé, le Conseil Municipal s'est inscrit dans la démarche « ACTEE » qui vise à aider les collectivités à planifier leurs travaux en permettant de bénéficier d'ingénierie dont elles ne disposent

Actuellement les bâtiments sont classés en Etiquette C pour l'énergie et D pour les émissions de gaz à effet de serre. Les dépenses énergétiques ont été évaluées à 13 773 € TTC.

La période d'étude a pris en compte les données de 2017 à 2021. Sur cette période les températures ont été supérieures à la moyenne des 30 dernières années.

Le bilan réalisé indique que l'enveloppe du bâtiment est plutôt

Enfance - Jeunesse

**Vous avez 17 ans, l'animation vous intéresse !
Passez votre BAFA en 2023 !
La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval
vous accompagne**



Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) est un diplôme national délivré par le Ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports. Le diplôme permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés centres de vacances et centres de loisirs). La formation au BAFA se déroule en 3 temps : Le module de base, le stage pratique et le stage d'approfondissement.

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval vous propose de réaliser

Une première session de base pendant la première semaine des vacances d'Hiver soit du samedi 11 février au samedi 18 février 2023 sur Châteaubriant).

Une seconde session de base pendant la première semaine des vacances de printemps soit du samedi 15 avril au samedi 22 avril 2023 sur Derval.

Une session approfondissement pendant les vacances scolaires de la Toussaint ainsi qu'une qualification surveillant de baignade.

Pour un coût de 180 € (Tarif réduit réservé aux résidents des 26 communes).

Inscriptions auprès du Guichet unique

Rue de Couéré 44110 Châteaubriant
Renseignements/Inscriptions au 02 40 28 88 89, guichet. unique@cc-chateaubriant-derval.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et 14h à 17h45, le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h

Halte Répit

Une halte répit est ouverte tous les mercredis au centre de loisirs de la Borderie.

La Halte Répit, installée au sein du centre de loisirs de la Borderie, accueille les enfants en situation de handicap, âgés de 3 à 17 ans, avec ou sans reconnaissance de la MDPH. La

Halte Répit. Ce nouveau dispositif se fait à titre expérimental, il est organisé et géré par la communauté de communes en partenariat avec l'ADMR.

L'ADMR propose des services sur mesure d'avant la naissance jusqu'à la fin de vie : aides à domicile, techniciens de l'intervention sociale et familiale, aides-soignants, infirmiers,...

«Accueillir les enfants quelle que soit leurs différences»

Cela fait de nombreuses années que la communauté de communes à cette habitude d'accueillir des enfants en situation de handicap, mais dorénavant l'accueil se fait avec un accompagnement de professionnels de l'ADMR qui interviennent aux côtés des animateurs du centre de loisirs.

«On facilite la venue des enfants au centre pour qu'ils puissent profiter pleinement comme les autres, sans difficulté. Le but c'est d'améliorer leur vie au maximum, parce que ce sont des enfants qui ont besoin d'une attention différente.» Mais avant de commencer le centre de loisirs, un entretien préalable à l'inscription est prévu avec les coordonnateurs du dispositif afin de mieux appréhender les besoins de l'enfant.

Le tarif est basé sur le quotient familial : à la 1/2 journée sans repas : 3€55 à 6€92 et pour la journée avec repas : 5€27 à 10€33.

Les inscriptions se font au Guichet Unique.

Contacts

Guichet Unique - 27 rue de Couéré, 44 110 Châteaubriant
02 40 28 88 89 - guichet.unique@cc-chateaubriant-derval.fr
Du lundi au jeudi : 9h-12h30 et 14h-17h
Vendredi : 9h-12h30 et 14h-17h - Samedi : 9h-12h

Des structures pour accueillir les plus petits et des projets à venir

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval exerce la compétence petite enfance sur les 26 communes qui couvrent son territoire. Forte de 5 Équipements d'Accueil du jeune enfant et 2 Relais d'Assistants Maternelles, ce service aide les parents et futurs parents à trouver des réponses à leurs besoins.

Le relais petite enfance a pour mission d'animer et d'accompagner les assistantes maternelles du territoire par des temps de formation et d'échanges et d'informer les parents des différentes solutions de modes de garde qui s'offrent à eux. Le relais propose aussi des activités et animations à destination des professionnels de la petite enfance, des tout-petits et de leurs parents.

Deux relais existent sur le territoire, l'un à la maison intercommunale de la petite enfance à Derval et l'autre au Guichet Unique à Châteaubriant, ils sont animés par des éducatrices de jeunes enfants.

Du côté des multi-accueils, 3 établissements sont en gestion directe, la Maison de l'Enfant et le P'tit Castel à Châteaubriant ainsi que le Pôle Enfance à Moisdon-la-Rivière et deux autres en gestion associative, la Maison Soleil à Derval et Câlin Calinette à Saint-Vincent-des-Landes.

Côté projets, deux structures multi-accueils vont voir le jour à Châteaubriant, sur le futur site des Terrasses et du côté du quartier de la Borderie.

Contact :

Relais Petite Enfance du Castelbriantais
Guichet Unique
27 rue de Couéré à Châteaubriant
Tél. 02 40 28 88 89
Email : ram@cc-chateaubriant-derval.fr

Relais Petite enfance du secteur de Derval
8 rue du Lavoir à Derval
Tél. 02 40 07 27 85
Email : ram@cc-chateaubriant-derval.fr

L'organisation des loisirs des enfants

En période de vacances scolaires, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval propose aux jeunes de 3 à 17 ans un ensemble de parcours pour faciliter et accompagner leur éveil et leur épanouissement dans des projets à la hauteur de leurs aspirations. Cette découverte se fait aussi bien dans les domaines des loisirs, de l'art et de la culture, du sport, des sciences, de la citoyenneté...

Des activités à la semaine, à la journée ou à la demi-journée sont proposées aux 6-17 ans, avec à chaque fois une thématique pendant les périodes de vacances scolaires. Chaque enfant trouvera la ou les activités qui lui conviennent, dans les accueils de loisirs de la Borderie à Châteaubriant et à Moisdon-la-Rivière. La communauté de communes propose une offre de loisirs et des séjours pour les jeunes du territoire âgés de 10 à 17 ans lors des vacances d'été. Cette offre est complétée d'une formule séjours ski lors des vacances de février.

En période scolaire la prise en charge des enfants est assurée tous les mercredis au centre de loisirs de la Borderie à Châteaubriant à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir (transfert en bus possible dans la ville de Châteaubriant). Ces accueils concernent les enfants âgés de 3 à 11 ans.

Contact :

Guichet Unique, rue de Couéré à Châteaubriant.
Tél. 02 40 28 88 89
Email : guichetunique@cc-chateaubriant-derval.fr



La ludothèque intercommunale : un incontournable pour les familles

Depuis sa création, la ludothèque, voisine de la médiathèque à Châteaubriant, accueille petits et grands joueurs. Elle dispose de 1700 jeux et jouets référencés et d'un espace de 70 m². Il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts : jouets et jeux d'éveil pour les tout-petits, jeux de construction, jeux de société et jeux de rôle pour enfants et adultes, jeux en équipe ou en solo.

Débutants, amateurs ou confirmés, les joueurs peuvent tester les jeux sur place ou les emprunter : 4 jeux pour une durée de 4 semaines pour les familles, les assistant(e)s maternel(le)s bénéficient d'un jeu par agrément et 6 jeux pour les associations, écoles et collectivités pour une durée de 8 semaines.

Qui peut venir ? La ludothèque intercommunale est ouverte à un public varié : familles, enfants, adolescents, institutions spécialisées, scolaires, centres de loisirs, crèches, assistantes maternelles...

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année avec un tarif préférentiel pour les habitants et structures du territoire intercommunal.

HORAIRES D'OUVERTURE

Horaires d'ouverture :

En période scolaire, la ludothèque est ouverte le mardi de 16h30 à 18h, mercredi et samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. Pendant les vacances, du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

Contact :

Ludothèque intercommunale
Place Saint-Nicolas à Châteaubriant
Tél. 09 64 12 15 60
Email : ludotheque@cc-chateaubriant-derval.fr



France Services

Les missions de la France Services à Derval

A moins de 30 mn de chez vous, les agents France Services vous accompagnent dans toutes vos démarches administratives du quotidien : immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, demande de carte grise, retraite, allocations familiales, accès aux services en ligne...

France services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA et la Poste. A ces opérateurs nationaux s'ajoutent d'autres partenaires qui diffèrent d'une France Services à une autre et qui peuvent tenir des permanences dans la structure.

La France Services de Derval accueille au total près d'une trentaine de partenaires et permet ainsi d'offrir aux usagers un bouquet de services adaptés aux besoins des habitants. Au-delà des formalités administratives, les usagers ont également accès à des postes informatiques en libre-service permettant la création d'une adresse e-mail, une simulation d'allocations, la création d'un espace pour accéder aux services publics en ligne...

Création d'une France services en 2023 à Châteaubriant

La Communauté de Communes a créé en avril 2018 une Maison de Services Au Public à Derval. Labellisée France Services en 2020. La structure se distingue aujourd'hui par sa fréquentation en constante augmentation. Une nouvelle France Services sera créée en 2023 à Châteaubriant, la 2e du territoire.

Avec près de 12 500 usagers accueillis en 2020 et 2021, France

Services situé à Derval se classe première parmi la vingtaine de France Services de Loire-Atlantique. Il est à noter que plus de 800 usagers de la France Services habitent à Châteaubriant.

Afin de permettre aux habitants du Nord et de l'Est du territoire de bénéficier de ce service de proximité, les élus ont décidé de créer une structure France Services à Châteaubriant. Ce nouvel espace ouvrira ses portes en 2023 dans le quartier de la Ville-aux-Roses dans des locaux mis à disposition par la Ville de Châteaubriant.

Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, demande de carte grise, retraite, allocations familiales, accès aux services en ligne... Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent dans toutes vos démarches administratives du quotidien. France services est un guichet unique qui donne accès, dans un seul et même lieu, aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA et la Poste.

Au-delà des formalités administratives, les usagers ont également accès à des postes informatiques en libre-service permettant la création d'une adresse e-mail, une simulation d'allocations, la création d'un espace pour accéder aux services publics en ligne...

Pratique

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

14 rue de la Garlais, 44 590 Derval

02 40 81 82 26

franceservices@cc-chateaubriant-derval.fr

Rendez-vous possibles.



Environnement

Rappel des consignes de tri

Les règles de tri des emballages recyclables à déposer dans les bacs et sacs jaunes ont évolué sur le territoire. L'objectif est de recycler davantage : tous les emballages plastiques se recyclent ! Les nouvelles consignes de tri sont étendues à tous les emballages comme les pots (crème fraîche, yaourt, glace...), les barquettes (de viennoiseries, jambon, fruits) et les sacs, sachets et films en plastique (blister, sachet de produits surgelés, suremballage de pack d'eau...) qui enveloppent aliments et prospectus. Attention, veiller à ne pas imbriquer les emballages ! Cette démarche s'inscrit dans l'appel à projets Citeo et dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial engagé par la communauté de communes. Il vise à améliorer le traitement des déchets et à répondre à l'objectif national de simplification du geste de tri de tous les Français. Ces nouvelles consignes devraient permettre de collecter 4 kilos de déchets recyclables supplémentaires par habitant chaque année. Ce qui pourrait représenter plus de 177 tonnes à l'échelle du territoire par an.

Afin de répondre aux besoins de certaines familles ayant un volume important d'ordures ménagères, il est possible de commander des composteurs pour faciliter la valorisation à domicile des déchets fermentescibles qui représentent en moyenne plus du quart des ordures ménagères collectées en porte-à-porte. (Auprès du service prévention des déchets au 02 40 07 66 32)

Il est aussi possible de réserver un nouveau bac jaune (auprès de sa mairie de résidence).

Les points d'apport volontaires sur les communes

La communauté de communes poursuit son **programme d'installation de PAV** (Point d'Apport Volontaire) sur les communes avec de nouvelles colonnes recueillant le verre et le papier. Rappelons qu'une vingtaine de colonnes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La mise en place de ce type d'équipement répond à deux objectifs



principaux : d'abord rendre plus esthétiques et plus accessibles les Points d'Apports Volontaires dans les communes mais aussi augmenter le volume des poubelles disponibles pour les usagers et encourager le tri sélectif. Pour le secteur de Derval ce sont 70 PAV qui ont été installés dont 20 en accès PMR (Personne à Mobilité Réduite). Il est rappelé qu'il est formellement interdit de déposer des déchets au pied des PAV, comme des sacs d'ordures ménagères. Les contrevenants risquent une amende en cas de non-respect.

Un problème, une question, sur le tri de vos déchets, les jours de collecte, les déchetteries ? Un souci de poubelle ou de ramassage ?

Pour tout renseignement sur les déchets, un seul numéro : 0 800 00 16 32.

Des supports pour vous y retrouver

Un calendrier spécial vous indique quel jour la collecte est faite sur votre commune pour l'année 2023. Ce document, distribué dans chaque boîte à lettres du territoire, est utile à toutes les familles afin de ne pas oublier de sortir les bacs la veille de la collecte sur son secteur.

Et pour bien trier sans vous tromper, un guide est distribué avec le calendrier annuel de collecte. Il détaille l'ensemble des consignes de tri, les erreurs à éviter et les bons réflexes. Grâce à ce guide mémo-tri vous verrez, trier, c'est facile !

Habitat

L'OPAH, opération programmée d'amélioration de l'habitat, est lancée pour cinq ans sur le territoire

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a lancé en 2020 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui se déroulera jusqu'en 2025. Son ambition : améliorer la qualité des logements des habitants du territoire et les accompagner financièrement et techniquement dans leurs travaux de rénovation. Une enveloppe d'aide publique aux travaux de 6,8 millions d'euros est prévue pour améliorer près de 660 logements.

La mise en œuvre de l'OPAH et l'accompagnement des particuliers dans leurs projets ont été confiés à Citémétrie.

A QUI S'ADRESSE L'OPAH ?

Votre logement est situé sur l'une des 26 communes du territoire intercommunal Châteaubriant-Derval ? Vous pouvez prétendre aux aides de l'OPAH si vous êtes propriétaires occupants sous conditions de revenus, si vous êtes propriétaires bailleurs et si vous êtes un syndicat de copropriétaires.

Trois conditions pour bénéficier d'une aide :

- Le logement doit dater de plus de 15 ans.
- Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier de demande de subvention
- Les travaux doivent être intégralement réalisés par des professionnels. Un label RGE * (Reconnu Garant de l'Environnement) est obligatoire pour les travaux d'économie d'énergie.

L'OPAH Châteaubriant Derval finance différents types de travaux :

- Les travaux de rénovation énergétique du logement, comme par exemple le changement de chauffage ou de la ventilation, l'isolation des murs, des combles ou le changement des menuiseries constituent les principales interventions.
- L'adaptation du logement au vieillissement et au handicap. Comme par exemple l'installation d'une douche à l'italienne pour remplacer une baignoire ou de barres d'appui, le réhaussement de cuvette WC ou encore la pose d'un lavabo PMR.
- La réhabilitation des logements dégradés par une mise aux normes globales (électricité, plomberie, isolation, ...).
- La réhabilitation d'espaces communs des copropriétés.
- Le ravalement de façades dans les centre-ville et centre-bourgs.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

Une chargée d'opération Citémétrie, missionnée par la communauté de communes, vous accompagne lors des différentes phases qui jalonnent le projet. Elle vous conseille sur le programme de travaux, le plan de financement et le montage administratif du dossier.

LA MAISON DE L'HABITAT

Vous souhaitez engager des travaux de rénovation ou d'amélioration dans votre logement et savoir si votre projet peut bénéficier des aides de l'OPAH ? Prenez rendez-vous auprès de la Maison de l'Habitat à Châteaubriant.

Votre projet n'entre pas dans ce dispositif ? Sachez que vous pouvez quand même bénéficier de conseils gratuits à la Maison de l'Habitat ou à l'Espace France Services à Derval auprès de l'ADIL, du CAUE et de l'Espace Info Energie.

Contact : Maison de l'Habitat ouverte du lundi au vendredi sur rendez-vous

28 rue Pasteur 44110 Châteaubriant 02 85 52 33 31
opah.cc-chateaubriant-derval@citemetrie.fr

Mobilité sur le territoire : à vélo, en voiture ou en bus

Des vélos électriques dans chaque commune du territoire

La communauté de communes poursuit la mise en place de stations de vélos à assistance électrique avec un nouveau point prévu à Derval au début de l'année 2023.

La communauté de communes propose deux services de location de vélos à assistance électrique, l'un en courte et l'autre en moyenne durée. Ces actions, menées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial 2018-2023, visent à développer les alternatives à l'usage individuel de la voiture et ainsi répondre aux objectifs de réduction des déplacements individuels en voiture. 64 vélos sont disponibles à la location moyenne durée pour tous les habitants du territoire, avec des points de distribution mis en place dans les mairies des 24 communes ainsi qu'à l'Espace France Service pour Derval.

Gratuit les 15 premiers jours pour tout nouvel usager

- 10 euros pour 1 semaine
- 15 euros pour 2 semaine
- 25 euros pour 1 mois
- 70 euros pour 1 trimestre

En complémentarité à la location, 7 stations de locations de courte durée sont en service à Châteaubriant. En plus d'un paiement par Internet, il est possible de retirer auprès du

Guichet Unique et de l'Office de Tourisme, une carte pré-payée de 10, 15 ou 20 heures. Cette carte est utilisable sur plusieurs jours et sur plusieurs trajets.

Tarif : 1 euro l'heure pour une durée de location de 12 heures consécutives au maximum.



Contact : 02 28 04 06 33 mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr

AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (100 €)

Dans la continuité du service de location des vélos pour découvrir leurs bienfaits, la communauté de communes propose une aide de 100 € aux habitants du territoire Châteaubriant-Derval pour acheter un deux-roues à assistance électrique. Cette aide connaît un grand succès avec plus de 550 demandes reçues en octobre 2022.

Quelles sont les personnes pouvant bénéficier de l'aide à l'achat ?

Il suffit d'être majeur, d'habiter sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et d'acheter

son vélo à assistance électrique dans un commerce implanté sur une des 26 communes du territoire intercommunal. L'aide de 100 € est attribuée par foyer fiscal et par an avec un effet rétroactif au 1er janvier 2021.

Comment profiter de l'aide à l'achat ?

Pour bénéficier de l'aide, il vous suffit de télécharger et de compléter la convention de demande d'aide*, puis de rassembler les documents suivants :

- une copie de la facture d'achat du vélo à assistance électrique (achat réalisé dans un commerce du territoire à compter du 1er janvier 2021) ;
- une attestation sur l'honneur à ne pas revendre le vélo avant un an ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois) ;
- une copie de certificat d'homologation du vélo (NF EN 15194).

L'ensemble des documents est à déposer à la Maison de la Mobilité à Châteaubriant ou à transmettre par voie postale au siège de la communauté de communes (Service Mobilité - 5 rue Gabriel Delatour 44110 Châteaubriant).

* La convention de demande d'aide peut également être retirée sur simple demande auprès de la Maison de la Mobilité, de l'office de tourisme, du Guichet Unique et de l'accueil de la communauté de communes à Châteaubriant ainsi qu'auprès de l'espace France Service à Derval.

L'autopartage à Derval et à Châteaubriant au 1er trimestre 2023 : C'est le moment de tester une voiture électrique

Une station d'autopartage avec 2 voitures électriques, implantée à Derval, sur le parking du Super U face à la gendarmerie, propose une location à la demi-journée (7h maximum) ou à la journée (14h). Le principe est simple : après une inscription en ligne ou via l'espace France Services de Derval, chacun peut réserver un véhicule selon ses besoins à la demi-journée ou à la journée. Celui-ci est accessible de 7h à 20h et se déverrouille avec un code envoyé par sms. Il convient ensuite de ramener l'automobile à son emplacement initial. La voiture électrique a le vent en poupe et la communauté de communes vous invite à la tester, avant un éventuel investissement !

Côté tarifs, s'il existe différentes formules, le prix de base est fixé à 10 euros la demi-journée et 20 € la journée.

Le saviez-vous ?

Lors de la réservation sur le site internet, l'option « partager mon trajet » est proposée et permet de faire du covoiturage à plusieurs !

Contact : Pour s'inscrire avant de prendre un véhicule
<http://clem.mobi/autopartage>

Pour plus d'infos : 02 28 04 06 33

Une liaison cyclable entre la gare à Châteaubriant et le bourg à Louisfert

Un nouveau tronçon de liaison douce a été aménagé par la Communauté de Communes entre le parking sud de la gare et le pont de la rue d'Angers à Châteaubriant

Cette section de 490 mètres qui a ouvert l'été dernier est aménagée en enrober d'une largeur de 3 mètres avec des pentes de 4% maximum afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Le passage sur l'ancien pont ferroviaire s'effectue sur un platelage en bois et l'ensemble de l'itinéraire est bordé de clôture et garde-corps en bois.

Tout en contribuant à la sobriété énergétique, 17 luminaires (LED) assurent un éclairage qui se déclenche pendant 30 secondes au passage des piétons et cyclistes.

Ce tronçon vient compléter celui de 410 mètres avec passerelle en bois ouvert en septembre 2021 entre les rues du maréchal Foch et des 27 otages. L'ensemble de cette opération contribue à créer une liaison sécurisée de 900 mètres entre la plateforme des autocars scolaires (50 cars, 2 400 élèves) et le pôle scolaire lycée-collège public (1 750 élèves).

Un projet articulé avec les voies vertes aménagées autour de Châteaubriant par la Communauté de Communes et le Département de Loire-Atlantique

Cette nouvelle liaison assure la jonction du centre-ville de Châteaubriant avec les voies vertes en direction de Nantes, Rennes et Laval.

Dès 2004, la communauté de communes a aménagé la voie verte de 10 km entre Châteaubriant et Rougé. Elle a été reliée à Bain de Bretagne et Guipry-Messac en 2014 par l'intercommunalité voisine.

Puis en 2018, le Département de Loire-Atlantique a pris le relais de la communauté de communes pour aménager la liaison de 9 km sur l'ancienne voie ferrée entre la rocade de Châteaubriant, Soudan et la limite avec le Maine-et-Loire au sud de Villepôt. Cette voie verte a été reliée à Pouancé et Segré en 2019 par l'intercommunalité voisine.

Enfin, en 2021, le Département de Loire-Atlantique a aménagé la liaison sur 3,5 km sur l'ancienne voie ferrée entre le pont de la rue d'Angers à Châteaubriant et l'étang de la Courbetière ouverte

Communauté de Communes

en mars 2022, prolongée en voie partagée puis en liaison dédiée le long de la 2 x 2 voies jusqu'au rond-point de la zone d'activités économiques de la Bergerie à Louisfert en juin 2022.

Cet itinéraire se poursuit sur 4,8 km en voie verte en revêtement sablonné sur l'ancienne voie ferrée entre Louisfert et St-Vincent-des-Landes.

Le Département prolongera ensuite cette liaison, d'une part, en voie partagée vers Issé, Moisdon-la-Rivière et La Meilleraye-de-Bretagne pour rejoindre et, d'autre part, en voie verte vers Treffieux puis voie partagée jusqu'à Nozay. Ce dernier rejoindra Blain et le canal de Nantes à Brest par une voie verte en cours de réalisation sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

La jonction avec les voies facilite également les déplacements vers Soudan (15 minutes), Louisfert (30 minutes), St Vincent des

Landes (45 minutes), Rougé (45 minutes).

Ce maillage va être élargi à des itinéraires routiers propices à la pratique du vélo afin progressivement de relier les 26 communes de l'intercommunalité.

Pour encourager l'équipement des habitants en deux-roues, l'aide de 100€ à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique attribuée par la communauté de communes depuis 2021 se poursuit.

Renseignements complémentaires

Maison de la mobilité

Rue de la gare à Châteaubriant - Téléphone : 02 40 28 79 60

Courriel : mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr

Site internet : www.cc-chateaubriant-derval.fr

Urbanisme

Autorisations d'Urbanisme

Liste des permis de construire accordés	Bénéficiaire	Lieu des travaux	Nature des travaux	Date de la décision
PCMI	M. LE BACLE Vincent / Mme LE BACLE Myriam	24 rue de La Vigne	Construction d'une piscine avec abri télescopique	11/02/2022
PCMI	M. JAOUEN David / Mme JAOUEN Francesca	La Gautronnais	Rénovation et extension d'une habitation	18/02/2022
PCMI	M. PHILIPPOT Samuel	rue des Genêts	Extension de l'habitation et construction d'un 2ème garage et changement de destination du garage en habitation	17/12/2021
PCMI	M. BODIER Bernard	La Daviais	La construction de deux hangars, dont 40 m ² fermés	19/01/2022
PCMI	GIBOIRE Julien	La Gastinelais	La construction d'un garage et d'un préau	25/02/2022
PCMI	NIZON Marc	La Gastinelais	La construction d'une écurie et d'une annexe	16/03/2022
PCMI	LEBACLE Vincent	rue de la Vigne	Piscine avec abri télescopique	01/04/2022
PCMI	JAOUEN Louis	La Trionnais	Modification de façade	25/04/2022
PCMI	TAILLANDIER SAMUEL ET MELLE MOREAU CAROLINE	LD Le Sauzais	Aménagement d'une maison d'habitation	06/05/2022
PCMI	Thechnique Solaire	Le Champ Mounier	Bâtiment agricole avec panneaux photovoltaïques	04/07/2022
PCMI	LANUIT Karine	La Grande Souchais	Construction d'un garage et fermeture d'un préau	29/09/2022
PCMI	HALBERT Damiens	La Picardais	Construction d'un carport	04/10/2022
PCMI	RETIF Claude	La Févrais	Construction d'un garage et d'une serre	19/10/2022
PCMI	DELORIERE Kevin	Launay de Villate	Rénovation d'une habitation	19/10/2022
PCMI	LANUIT Karine	La Grande Souchais	Fermeture de préaux existants	15/11/2022
PCMI	GUIBERT Noémie	Launay de Villâte	Construction d'un carport, agrandissement et modification façade	15/12/2022
PC	RICHARD CHRISTOPHE	La Fouquerais	Reconstruction de deux bâtiments agricoles	15/12/2022
PCMI	LEMONNIER Angelina	La Bourruais	Extension d'une habitation existante	23/05/2022
PC	GRTgaz	Saint-Georges	Construction d'un poste à rebours	Instruction par les services de l'Etat
PCMI modificatif	TRUONG Hoïa -Vu	La Grippais	Transfert du permis de construire	14/02/2022

Liste des déclarations préalables

Liste des déclarations préalables	Bénéficiaire	Lieu des travaux	Nature des travaux	Date de la décision
DP	OPEN ENERGIE	La Meudais	Installation de panneaux photovoltaïques	20/12/2021
DP	M. BOURBON Baptiste	Le Boislouel	Pose de velux	21/01/2022
DP	EDF ENR	La Petite Souchais	Installation de panneaux photovoltaïques	25/02/2022
DP	Mme LEBRETON Aurelie	rue de la Gaudinai	Ouverture de deux velux	08/04/2022
DP	M. COUÉ Stéphane	Chère	Construction d'un préau	22/02/2022
DP	Open energie / INFINITEK	rue des Acacias	Installation de panneaux photovoltaïques	21/03/2022
DP	M. JOUBIER Morgan	Les Grées	Installation de panneaux photovoltaïques	25/02/2022
DP	M. BOUCHET Sébastien	rue des Acacias	Extension à la maison d'habitation	16/03/2022
DP	M. RIGAUD Michel	Nicord	Construction d'une véranda	21/03/2022
DP	M. MEUCHE Ismaël	La Gautronnais	Modification aspect extérieur	08/04/2022
DP	M. JAOUEN Louis / Mme DELORME Véronique	La Trionnais	Modification façade extérieure	01/04/2022
DP	AD	rue du Tertre	Réhabilitation d'une maison d'habitation en deux logements	23/05/2022
DP	GAEC de la Closse	La Goudais	Installation de panneaux photovoltaïques	23/05/2022
DP	PARPAILLON David	Les haies Lieu-dit	Travaux d'isolation thermique	07/10/2022
DP	Mme STENEGRY Eva	Chère	Réalisation d'une clôture en limite de voirie et d'un muret	10/06/2022
DP	M. DUPONT Ludovic	La Ferrière	Modification extérieur, pose de bardage bois et création de fenêtre de toit	23/09/2022
DP	M. LANDRÉ Yann	rue des Acacias	Pose de fenêtre de toit	04/07/2022
DP	Mme LANUIT Karine	La Grande Souchais	Division d'une maison en 3 sans modification de façade	11/08/2022
DP	OPEN ENERGIE	LE MOULIN D HUBERT	Pose de panneaux solaires	28/11/2022
DP	Mme STENEGRY Eva	Chère	Réalisation d'une clôture en limite de voirie et d'un muret	08/08/2022
DP	SAS FIBRE 44	Allée des sports	Construction d'un local de télécommunication - Déploiement fibre optique	07/10/2022
DP	M. DELORIERE Kévin / Mme SOULAT Nadège	Launay de Villate	Modification d'ouvertures pour une annexe type garage	03/11/2022
DP	Mme LANUIT Karine Anne Sylvie	La Grande Souchais	Construction d'un garage	16/08/2022
DP	M. BEZARD Christian	RUE DE LA GAUDINAIS	Modification aspect extérieur - pose de deux velux	05/10/2022
DP	M. HEBERT Claudy	LA CHAPELLE	Changement des fenêtres - Création de fenêtres de toit - Transformation du garage en pièces d'habitation	26/10/2022
DP	M. SORIN Jean-Marie	Rue des Acacias	Abri de jardin	03/11/2022
DP	M RAGOT Dominique	LA GRIPPAIS	Modification aspect extérieur	Refus
DP	M. SMITH PAUL	LA BORGNERIE	Construction véranda	22/11/2022
DP	M. HAMELINE Bertrand Maurice Jean Marie	LE BOIS LOUEL	Modification d'ouverture	26/10/2022
DP	M. SORIN Stéphane	LA PETITE SOUCHAIS	création de fenêtres de toit	28/11/2022
DP	M. RAGOT DOMINIQUE	LA GRIPPAIS	Modification façade extérieure	30/11/2022
DP	M. RHODES Michael	LE SAUZAIS	Véranda	22/11/2022
DP	Mme BARILLERE Elise	RUE DE LA VIGNE	Division en vue de construire	24/11/2022
DP	Arche à chats	La Barraterie	Construction d'abris pour animaux	16/12/2022
DP	M. PAILLARD Éric	LE PERRAY	Construction d'une pergola	12/12/2022
DP	M. RAGOT DOMINIQUE	LA GRIPPAIS	Modification façade extérieure	05/12/2022

➤ Révision générale du Plan Local d'Urbanisme – Approbation du Plan Local d'Urbanisme



Après 5 ans d'étude, le Conseil Municipal a approuvé le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. Il définit le nouveau projet d'aménagement pour les dix prochaines années.

Ce projet de PLU a permis d'intégrer les évolutions législatives et d'assurer la mise en compatibilité avec les documents supra communaux comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Chateaubriant Derval approuvé le 18 décembre 2018, le Programme Local de l'Habitat approuvé le 26 septembre 2019, et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine approuvé le 2 juillet 2015.

Le Plan Local d'Urbanisme donne les règles à suivre pour les opérations d'aménagement et les projets de construction dans l'ensemble du territoire communal. Il permet de déterminer les

droits et les possibilités de construction sur chaque parcelle.

Afin de préserver les terres agricoles et l'environnement de la commune, la surface de la zone U a été réduite de 48 hectares entre le Plan Local d'Urbanisme de 2005 et le nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Il est opposable depuis le 1er avril 2022.

Le Conseil Municipal institue le Droit de Prémption Urbain sur les zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU).

Retrouvez l'ensemble du dossier de PLU et notamment le plan de zonage et le règlement applicable sur le site internet de la commune www.saint-aubin-des-chateaux.fr rubrique Urbanisme.

➤ Modification du Périmètre Délimité des Abords du Menhir des Louères

La commune de Saint-Aubin des Châteaux dispose sur son territoire d'un Menhir (Menhir des Louères) protégé au titre du Code du Patrimoine en qualité de monument historique.

Ce périmètre était délimité sur la base du rayon de 500 m autour du monument. Le Conseil Municipal valide l'instauration du périmètre délimité des abords (délimitation du périmètre à la parcelle).

Ce dispositif vise à s'affranchir de la distance des 500 m pour déterminer les secteurs qui contribuent réellement à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique.

Tous les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur

des bâtiments situés à l'intérieur de ce contour feront l'objet d'une autorisation préalable de travaux qui sera transmise pour avis à l'Architecte des Bâtiments de France.



La nouvelle délimitation du périmètre interviendra à compter de la prise de l'arrêté par les services de l'Etat.

Le nouveau périmètre sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

➤ ZOOM sur la déclaration préalable



La **déclaration préalable** est un document administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Ce document est obligatoire pour les travaux suivants :

Travaux créant une surface comprise entre 5 m² et 20 m²

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin).

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Ce seuil de 20 m² est porté à 40 m² pour toutes les constructions situées en zone urbaine du PLU (UA, UB, UE)

Dans le cas où la demande d'extension est certes comprise entre 20 et 40 m² de surface, mais porte l'ensemble de la surface de la construction à plus de 170 m², alors un permis de construire doit être déposé.

Changement de destination

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Une déclaration est obligatoire si vos travaux **modifient l'aspect initial** du bâtiment. Les travaux concernés peuvent concerner :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle,
- la création de nouvelles fenêtres, de velux
- Changer des volets
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

Les piscines inférieures à 100 m² sont soumises à déclaration préalable.

À l'inverse, les travaux consistant à **restaurer l'état initial** du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

Les travaux de ravalement nécessitent toutefois une **déclaration préalable s'ils se situent dans un espace protégé comme les abords d'un monument historique.**

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m²,



Retrouver sur le site internet de la commune, tous les formulaires à jour à la rubrique « Urbanisme »

Le PLU est consultable sur le site internet de la commune à la rubrique urbanisme ou sur le portail de l'Etat à l'adresse <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/> (recherche possible à la parcelle).

Rappel : Demandes d'autorisation d'urbanisme : Faites vos demandes en ligne

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a mis en place un téléservice gratuit afin de déposer les demandes d'urbanisme sous format numérique : certificat d'urbanisme, permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager et permis de démolir.

Ces demandes peuvent désormais être transmises à la mairie sous forme numérique via le Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme accessible à l'adresse suivante :

<https://ccc.urba.netagis.fr/NetADS/sve/login.php>

Ce nouveau service est accessible depuis la **plateforme sécurisée France Connect** ou en créant un compte spécifique.

Le guichet en ligne (GNAU) vous permet de formuler votre demande, de suivre l'instruction, mais aussi de vous accompagner dans l'établissement de votre dossier.

Attention : si votre demande est formulée sur internet, elle ne doit en aucun cas être également transmise en papier à la mairie.

Le portail permet aussi de consulter le zonage et le règlement applicable.

Evolution de la procédure de déclaration de la taxe d'aménagement

Quand et comment déclarer la taxe d'aménagement ?

Depuis le 1er septembre 2022 c'est désormais au titulaire de l'autorisation d'urbanisme d'effectuer la déclaration de la taxe d'aménagement qui se fait directement auprès des services fiscaux dans les mêmes conditions que les déclarations des changements fonciers à effectuer après les travaux.

La mise à jour au titre des impôts fonciers et la déclaration de la taxe d'aménagement est à effectuer dans les 90 jours à compter de l'achèvement des travaux, sur votre espace sécurisé sur le site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer Mes Biens Immobiliers » à partir de votre espace personnel.

Votre autorisation d'urbanisme apparaîtra automatiquement à la rubrique « Gérer mes biens immobiliers » et vous devrez répondre à un questionnaire.

Jusqu'alors, l'avis de taxe d'aménagement était adressé au redevable dans les six mois suivant la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager et à payer dès la 1ère année. Il sera désormais adressé à l'achèvement des travaux après déclaration sur le site www.impots.gouv.fr.

Qu'est-ce que cela change pour le pétitionnaire lors du dépôt de sa demande (en ligne ou en format papier) ?

La **DENCI (Déclaration des Éléments Nécessaires pour de Calcul des Impositions)** n'a plus à être renseignée pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter du **1er septembre 2022**.

(La DENCI constitue la base des données à partir de laquelle la taxe d'aménagement et la redevance d'archéologie préventive seront calculées)

Pour les permis modificatifs et les transferts de permis déposés après le 1er septembre 2022 mais rattachés à une demande d'autorisation d'urbanisme déposée avant le 1er septembre 2022 l'imprimé DENCI continuera d'être à renseigner.



Les commerces de Saint-Aubin se renouvellent !

L'année 2022 a été marquée par des changements pour deux commerces de la commune :

Le Bar restaurant « Le Saint-Aubin » avec un changement de propriétaire intervenu en avril 2022 et la réouverture de l'épicerie « Panier Sympa » le 26 août 2022 après un peu plus d'1 an de fermeture.



Panier Sympa

Pourquoi avoir pris un commerce de St Aubin ?

Après 10 ans passés en tant que livreur commercial dans le surgelé à domicile auprès des particuliers, dans le secteur de Nantes, l'opportunité d'ouvrir un commerce de proximité s'est présentée, cela correspondait à mes envies.

Étant originaire de St Aubin et étant attaché à la commune, j'avais envie de me lancer et d'apporter le service qu'il manquait.

Avec Maxime, nous étions persuadés qu'il y avait du potentiel et que St Aubin méritait un commerce de ce genre.

Motivation :

St Aubin est commune active, avec une vie associative riche. Les habitants exprimaient le besoin d'un commerce de proximité après la fermeture de celui-ci en juin 2021.

Afin de faire de ce commerce un lieu de vie, nous avons mis en place un rayon boucherie-charcuterie-traiteur où l'échange et le service personnalisé auprès de la clientèle seraient une priorité.

Le local ayant été rénové par la municipalité, nous disposons d'un outil de travail confortable et accueillant pour la clientèle.

Nous savions qu'il y avait un besoin, une attente de la part des habitants de St Aubin et nous sommes ravis de l'accueil reçu. Nous essayons d'offrir une gamme complète de produits, d'avoir le meilleur rapport qualité / prix, d'être au service de la clientèle et d'apporter satisfaction du mieux possible.

Attente et ambition :

L'ouverture a été réussie et nous préparons les fêtes de fin d'année avec plaisir et enthousiasme. Nous sommes très reconnaissants pour l'accueil reçu et les retours positifs de nos clients. Nous nous efforçons de répondre à leurs demandes, de leur proposer des nouveautés et de les servir au mieux.

Nous avons déjà des clients fidèles et des nouveaux qui découvrent l'épicerie chaque jour.

La partie traiteur fonctionne déjà très bien, nous allons continuer de la développer.

Les associations nous font confiance et n'hésitent pas à nous solliciter, nous les remercions.

Nous travaillons déjà avec beaucoup de producteurs locaux et



il y en a encore beaucoup à découvrir et à faire découvrir à nos clients.

Nous sommes ravis du lancement et nous souhaitons vivement installer ce commerce sur la durée.

Nous souhaitons, à toutes et à tous, de très belles fêtes de fin d'année.

Maxime et Florian



Gaëtan GAVEND et Yannick JIMENEZ à la tête du Bar Restaurant Le Saint-Aubin et Florian GIRAULT qui a repris l'épicerie reviennent sur leurs premiers mois d'activité.

Bar le Saint-Aubin

Nous sommes attachés aux services et commerces de proximité et avons connu le bourg de Saint Aubin des Châteaux animé. Originaires de régions et d'horizons différents, nous nous sommes attachés à Saint Aubin où l'accueil est chaleureux. Les aubinoises et aubinois vous ouvrent les portes, reste à les franchir et ce dans n'importe quel domaine, culturel, politique, associatif ou sportif. Cette commune a une âme, c'est connu et reconnu.

L'échange d'idées, de points de vue, l'envie de rencontres, de discussions, de proximité entre les gens est primordial et l'on retrouve tout ça dans le premier réseau social qu'est le bistrot du coin.

Après avoir passé un certain temps devant, nous sommes maintenant derrière le comptoir pour cette aventure qui pour nous est nouvelle. Bien sûr, c'est non sans difficultés que nous avons démarré, comme souvent dans une première année d'exercice, mais nous avons eu la chance d'être entourés d'amis qui nous ont bien aidés avant la reprise d'activité pour que tout soit prêt afin d'accueillir les clients dans les meilleures



conditions et dans le délai que nous nous étions fixé. Nous les en remercions toutes et tous chaleureusement.

Ce commerce, proposant 10 services (bar, tabac, restaurant, FDJ, PMU, Relais-Poste, journaux, etc...), est ouvert 7 jours/7 et a nécessité l'embauche de 2 salariés à temps plein, Julien en cuisine et Amélie au service.

Nous sommes heureux de voir cet établissement redynamisé ainsi que l'épicerie, reprise par Florian avec Maxime comme salarié, et de constater une nette augmentation de la fréquentation du bourg et ses commerces.

Nous tenons à remercier tous nos amis et nos clients qui ont cru en nous et qui continuent à nous encourager



Gaëtan et Yannick

N'oublions pas les autres commerces qui font vivre le Bourg de Saint-Aubin des Châteaux :

La **Boulangerie** vous accueille tous les matins de 7h à 13h (fermée le lundi et le mercredi) et le dimanche de 8h à 12h30.

Un distributeur de baguette est à votre disposition en dehors des heures d'ouverture.

Venez découvrir leurs pâtisseries !



Pour vos besoins en affutage (couteaux, chaîne de tronçonneuse, scie...), **Gwenaël RELAIS** est à votre service.

Contact : 06 72 06 87 93

Et le salon « **Esti coiffure** » vous offre ses services, 8 rue de Chateaubriant

Contact : 02 40 28 43 61



Et vous pouvez avoir besoin d'un **carrossier** ...

Contact 02 40 28 40 28, rue de Chateaubriant à l'entrée du bourg



Nos commerces ambulants :

Sophie RETIF « **Fleurs du coin** » vous propose ses bouquets tous les vendredis soir et dimanches matins Rue de Chateaubriant (devant l'Éhretia)

Contact : 06 77 27 91 05

« **Chez Tonton** » vous propose ses kébabs maison, les dimanches soirs place Jeanne d'Arc

Contact : 06 14 34 94 51

Le samedi c'est **Pizza ! Yannick BARBOT** vous propose ses pizzas artisanales, place Jeanne d'Arc

Contact : 06 18 97 84 36

Zoom sur la pépinière « *Auprès de mon arbre* »



Une petite ferme biologique s'est installée aux Haies entre le bourg et la commune de Ruffigné depuis la fin de l'année 2021.

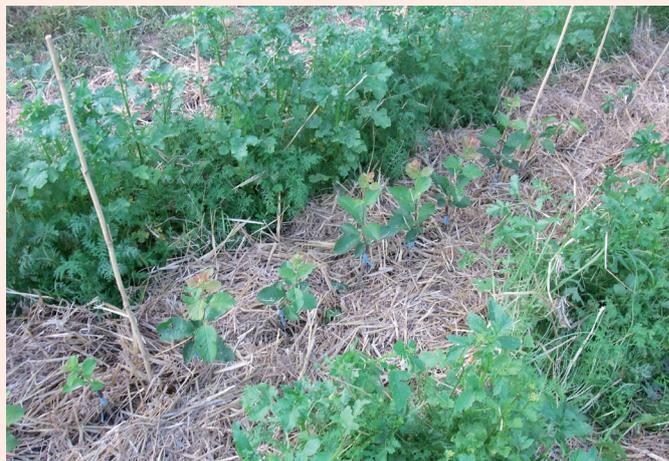
La pépinière Auprès de mon Arbre propose chaque année à partir de l'automne un large choix de jeunes arbres fruitiers adaptés à notre sol et notre climat (pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, etc.), ainsi que des arbres et arbustes destinés à améliorer l'écosystème du verger. Vous y trouverez ainsi une sélection d'espèces pour nourrir les hommes, les abeilles et autres insectes, les oiseaux... et le sol.

Afin d'économiser nos ressources et d'apporter à notre

environnement un impact positif, la pépinière s'interdit l'emploi de toute substance de synthèse, privilégiant le renforcement des arbres par des produits naturels (purins, tisanes et engrais verts). Elle limite également l'irrigation et l'utilisation d'énergies fossiles au strict minimum.

La pépinière est ouverte les mercredi et samedi après-midi à partir de la mi-novembre et jusqu'à l'épuisement des stocks. Une visite conviviale de la ferme est possible sur rendez-vous pour découvrir cet écosystème où se mêlent arbres, brebis, poules et humains.

Contact : David PARPAILLON au 06 62 36 80 42



Projet de déploiement de la fibre optique

OBJECTIF
100 % FIBRE
UNE INITIATIVE DU DÉPARTEMENT



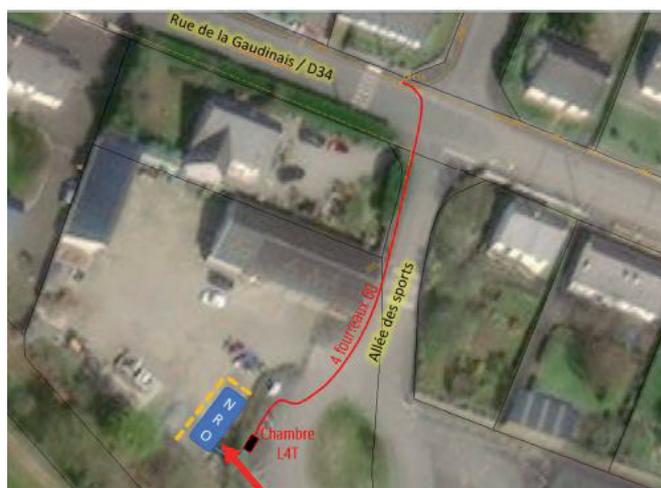
Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire communal, la collectivité a été sollicitée pour l'implantation des armoires techniques nécessaires au futur réseau.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'implantation de trois armoires techniques et des conventions ont été établies avec Fibre 44.

1^{ère} armoire 55 rue de la Gaudinais



Et la dernière Allée des Sports près de l'atelier communal



La 2^{ème} armoire se situera 9 rue du Bois de la Roche

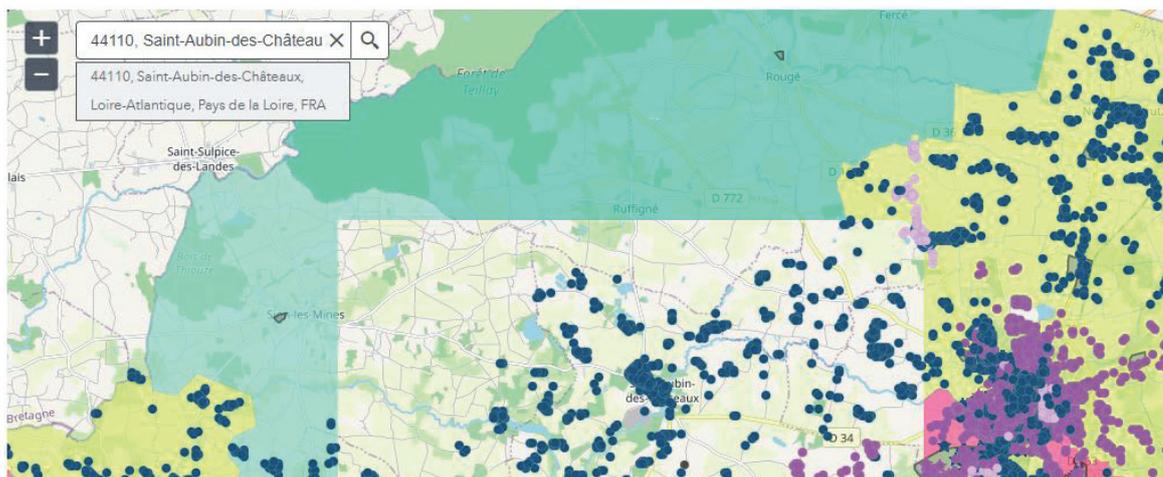


En 2023, l'ensemble du territoire communal sera couvert par la fibre optique.

Pour tout savoir sur le déploiement de la fibre optique, rendez-vous sur le portail : numerique.loire-atlantique.fr ou contactez le 0 800 80 16 44

Êtes-vous éligible au très haut débit ?

Saisissez votre adresse ou votre commune dans la zone "Rechercher une adresse".



Dispositif Argent de Poche

Cette année encore, le Conseil Municipal a mis en place le dispositif «Argent de poche».

Ce dispositif s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 18 ans habitant à Saint-Aubin des Châteaux.

Cela permet aux jeunes intéressés de travailler par demi-journée de 3 heures pendant la période d'été, en étant encadrés par un agent communal.

Ainsi Lalie RETIF a pu découvrir en juillet dernier l'entretien du bourg, l'arrosage des fleurs, la tonte... accompagnée de Pierrick HOUSSAIS.

Les inscriptions pour l'été 2023 seront ouvertes en juin 2023.



Cimetière - Reprise des concessions

Les travaux de reprise des concessions en état d'abandon ont démarré

Après près de 3 ans de procédure, les travaux de reprise des concessions funéraires en état d'abandon ou qui n'ont pas été renouvelées ont démarré en juillet 2022.

L'entreprise MARBRERIE FABRICE est chargée de réaliser les travaux de reprise.

Le marché est décomposé en trois tranches de travaux.

La première tranche réalisée cette année a porté sur la reprise de 20 concessions et la pose de 6 cavurnes pour un coût de 21 566,70 € HT.

Des caveaux 2 places ont été installés sur 12 des concessions reprises.

Dorénavant la commune propose des concessions avec ou sans caveaux au choix des familles.

Retrouvez ci-dessous les tarifs en vigueur

Désignation	Montants des concessions équipées de caveaux ou de caveaux pour 4 urnes		
	Concessions 50 ans	Concessions 30 ans	Concessions 15 ans
Concessions dans le cimetière			
Concession avec caveau 1 place	1 260 €	960 €	860 €
Concession avec caveau 2 places	1 780 €	1 480 €	1 380 €
Concession avec caveaux pour 4 urnes (cavurnes)	420 €	360 €	310 €

Désignation	Montants des concessions - Fourniture des caveaux et cavurnes à la charge de la famille	
	Concessions 50 ans	Concessions 30 ans
Concessions dans le cimetière		
- ordinaire (2 m²)	122,00 €	87,00 €
- ordinaire pour enfants	61,00 €	44,00 €



ADMR, des services à domicile pour tous !

En 2021, l'ADMR Nordcastelbriantais a réalisé 14 697 heures d'interventions auprès de 156 personnes aidées grâce à 18 salariées.

L'ADMR Nordcastelbriantais présidée par Mme Chatellier compte 4 bénévoles qui œuvrent chaque jour à la bonne organisation des interventions au domicile de chacun des bénéficiaires.

Notre organisation :

Le client choisit les services dont il a besoin. Les bénévoles et partenaires administratifs l'aident à monter un dossier de financement lorsque cela est possible. Puis, la Maison des services assure la planification des prestations. L'aide à domicile ou l'auxiliaire de vie accomplit ensuite au domicile le travail convenu et noue une relation privilégiée avec la personne aidée.

Nos prestations :

- Aide humaine essentiellement c'est-à-dire l'aide au lever, à la toilette et à l'habillage puis l'équivalent le soir auprès de tous les publics dépendants.
- L'aide aux courses, à l'entretien du logement et du linge.
- L'aide à l'accompagnement des personnes pour soulager leurs aidants. La garde d'enfants est également réalisée.

Par son organisation et ses valeurs, l'action de l'ADMR, favorise la création du lien social, crée des emplois, offre un service de qualité à tous les publics, fragilisés ou non et surtout, maintient les personnes dépendantes dans leur milieu familial.

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Maison des Services du Pays de la Mée | 14 rue de la Garlais | 44590 Derval
Tél. 02 40 07 81 67 | Mail : paysdelamee@fedee44.admr.org
www.admr44.org

Chiffres de 2021

COMMUNES DESSERVIES	NBR DE SALARIEE DE LA COMMUNE	NBRE D'HEURES EFFECTUEES/AN	NBRE DE PERSONNES AIDEES
CHATEAUBRIANT	4	5 033	66
ERBRAY	1	345	7
FERCE	2	217	4
LOUISFERT	0	82	4
MOISDON LA RIVIERE	0	1 051	8
NOYAL SUR BRUTZ	0	44	1
ROUGE	2	1 977	13
RUFFIGNE	1	1 862	13
SOUDAN	0	738	10
SOULVACHE	1	771	5
ST AUBIN DES CHATEAUX	3	1 970	20
VILLEPOT	0	607	5
	14	14 697	156
	+ 2 salariées hors secteur		

CLIC Châteaubriant

Le CLIC du Pays de Châteaubriant est un Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans et un point d'information pour les personnes en situation de handicap, sans conditions d'âge.

L'Equipe du CLIC assure un accueil personnalisé et gratuit, pour les personnes résidentes sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et la Communauté de Communes de Nozay.

Auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, le CLIC a pour mission d'informer sur les droits, les prestations et les services, ainsi que sur les démarches à effectuer. Selon les demandes et les situations, l'Equipe du CLIC peut réaliser une évaluation des besoins, à domicile, afin d'apporter une réponse adaptée à la situation et d'en assurer



l'accompagnement, la coordination et le suivi (maintien à domicile, hébergement, aides financières, etc.).

Auprès des personnes en situation de handicap, le CLIC informe et conseille sur les droits, les services et aide les personnes à compléter leurs dossiers de demandes, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Loire Atlantique.

L'équipe du CLIC se tient à votre disposition.

Accueil du Public sur Rendez Vous

N'hésitez pas à nous contacter :

CLIC du Pays de Châteaubriant
10A, Rue d'Ancenis - 44110 CHATEAUBRIANT
Tél. 02 28 04 05 85
Mail : clicdupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

➤ Polleniz, une association au service de la biodiversité

L'association Polleniz est présente dans chaque département des Pays de la Loire.

La mission de Polleniz est d'agir pour la protection des végétaux. Cela passe par le tryptique protection, surveillance et lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les organismes réglementés. Tout le monde peut adhérer et bénéficier des services de l'association : professionnels, collectivités, jardiniers amateurs, opérateurs de luttes collectives.

Polleniz accompagne les collectivités et particuliers sur différentes problématiques :

- Chenille processionnaire : Des campagnes de lutte collective sont organisées contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne. Les particuliers, dont leur commune est adhérente à l'association, qui s'inscrivent sur le site de Polleniz peuvent bénéficier d'un traitement biologique de leurs arbres pour limiter les risques liés à ces chenilles (urtications, œdèmes, etc.).
- Rongeurs Aquatiques Envahissants : Polleniz anime et coordonne cette régulation grâce à son réseau de bénévoles piégeurs. En 2021, ils ont permis de capturer en Loire-Atlantique 102 493 RAE. Une régulation nécessaire pour limiter les dégâts aux berges et limiter les risques de propagation de maladies comme la leptospirose. Toute personne souhaitant

devenir bénévole peut contacter Polleniz pour bénéficier de la formation adaptée.

- Plantes invasives : Polleniz propose son expertise sur les espèces invasives en réalisant des campagnes de suivi de l'Ambroisie à feuilles d'armoise et de la Berce du Caucase. Ces plantes présentent des dangers pour la santé, elles provoquent des brûlures, cloques, allergies, etc. Elles sont également des nuisances pour l'environnement de par leur propagation très rapide.

Polleniz c'est aussi un réseau de salariés et d'adhérents spécialisés dans les domaines de la protection des végétaux, de la biodiversité et des problématiques de santé publique, qui peuvent vous accompagner sur vos besoins d'expertises en santé des végétaux et en environnement.

Pour plus de renseignements :

Polleniz 44
4 Impasse Sophie Germain
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES
02 40 36 83 03
Polleniz44@polleniz.fr
www.polleniz.fr

➤ Mission Locale Nord Atlantique

La Mission Locale Nord Atlantique accompagne des jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire à la recherche d'emplois, d'orientation, de formation.

Elle propose aux jeunes un accueil sur rendez-vous à Châteaubriant.

Une équipe de conseillers est présente pour répondre aux besoins personnalisés de chacun en lien avec leur insertion sociale et professionnelle.

Le Contrat d'Engagement Jeune, qu'est-ce que c'est ?

À partir du 1er mars 2022, un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du jeune, pour l'aider à définir son projet professionnel et à trouver un emploi.

En signant le Contrat d'Engagement Jeune, le jeune bénéficie :

- d'un accompagnement par un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi ;
- D'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités ;
- D'une allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois sous conditions.



C'est pour qui ?

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à des jeunes :

- Entre 16 et 25 ans (moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- Sans emploi durable (CDI ou CDD longue durée), ni formation
- Sans projet professionnel défini
- Pouvant faire face à des difficultés matérielles et financières
- Prêts à s'engager à suivre le programme

Contact Mission Locale Nord Atlantique :

Antenne de Châteaubriant
Maison de la Formation 16 rue des Vauzelles
Téléphone : 02 40 28 29 31
mail : chateaubriant@mlna44.org

Le Relais des Aidants

Le relais des aidants, plateforme d'accompagnement et de répit, apporte un soutien aux proches aidants de personnes atteintes d'une maladie Neuro-évolutive : maladie d'Alzheimer et apparentées, de Parkinson, AVC... C'est un lieu d'écoute, d'information et de formations pour aider à comprendre la maladie et les comportements qui y sont liés et découvrir des outils pour éviter de s'épuiser.

Nous pouvons vous rencontrer à votre domicile ou dans nos lieux de permanence.

Dans cette optique, nous proposons également des activités :

- Ateliers Bien-être pour prendre soin de soi,
- Café Répit pour exprimer ses préoccupations en rencontrant d'autres aidants
- Formations pour connaître la maladie pour mieux accompagner votre proche

- Séjour répit pour partager du temps agréable avec son proche dans un cadre adapté et convivial,
- relayage pour vous permettre de vous absenter de votre domicile,
- sorties pour sortir de chez soi et rencontrer d'autres personnes,
- réflexologie pour s'octroyer une détente et un mieux-être
- ...

Toutes nos activités sont gratuites et sur réservation. Nous sommes à votre écoute, alors n'hésitez plus, appelez-nous !

ALFa Répit - Le Relais des Aidants

Plateforme d'accompagnement et de répit pour les Aidants

Contact : 02.40.66.94.58 // Mail : contact@alfarepit.fr

Projet de numérotation des habitations



La mise en place de l'adressage communal a pour objectif de disposer d'adresses normées sur l'ensemble de la commune et pour chaque habitation.

La phase de diagnostic a été réalisée en 2021. La phase de réalisation du projet d'adressage a été réalisée en 2022 et va être finalisée au cours de ce mois de janvier 2023 (le projet d'adressage sera présenté au cours du Conseil Municipal de février 2023).

Une fois finalisées et validées par la collectivité, les adresses seront intégrées au sein de la Base Nationale des Adresses.

Des attestations d'adressage avec les plaques correspondantes seront ensuite délivrées aux habitants par la commune (remise en main propre).

Compte tenu du délai de livraison, la distribution des attestations et plaques est prévue à partir du mois de mai 2023.

Vous pourrez ensuite communiquer vos nouvelles coordonnées à tous vos expéditeurs (organismes publics et privés, banques, opérateurs)

Les plaques seront installées par chaque habitant(e).

Pour la pose des plaques de numérotation des habitations, nous vous proposons 3 solutions

- ▶ 1ère solution : De façon visible de préférence à droite ou au-dessus de la porte d'entrée du bâtiment
- ▶ 2ème solution : Lorsque le bâtiment est en retrait de la rue, la plaque est placée en limite de celle-ci sur la clôture et sur un potelet à proximité du portail d'entrée
- ▶ 3ème solution : Si aucune possibilité de mettre en œuvre la solution 1 ou 2, poser la plaque sur la boîte aux lettres

La carte grise : Les formalités de changement d'adresse sont gratuites sauf pour les cartes grises comportant les anciens numéros d'immatriculation. La carte grise est à mettre à jour rapidement.

Pour effectuer le changement d'adresse, rendez-vous sur le site « ANTS » pour engager la démarche. S'il s'agit du 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} changement d'adresse, une étiquette vous sera adressée par la poste à coller sur votre carte grise à l'emplacement prévu

Les pièces d'identité et permis de conduire :

Le changement d'adresse n'est pas obligatoire. Si vous souhaitez modifier votre adresse vous devez faire une demande de renouvellement (formalité gratuite)



Vous pouvez signaler votre changement d'adresse à plusieurs organismes en une seule déclaration sur le portail « service public.fr ». Ce site permet d'informer plusieurs organismes publics et privés d'un changement d'adresse postale, d'adresse électronique, de numéros de téléphone fixe et portable.

Transport Aléop à la demande : des nouveautés depuis le 1^{er} juillet 2022

Testez le transport à la demande avec Aléop

Aléop à la demande est une solution facile de transport collectif sur réservation pour se rendre à son travail sur une zone d'activités, effectuer une visite à l'hôpital, aller à la piscine, au marché, prendre le train à la gare ou l'autocar à un arrêt... L'inscription se fait par téléphone lors de la première réservation auprès de la Maison de la Mobilité.

Le saviez-vous ? Vous avez 70 ans et plus, Aléop à la demande vient vous chercher à votre domicile et vous dépose à votre lieu de destination (porte à porte) sur une des 17 communes.

QU'EST-CE QUE LE TRANSPORT A LA DEMANDE ?

C'est un service de **transport collectif sur réservation** mis en œuvre par la Région des Pays de la Loire. Il permet d'effectuer des déplacements de proximité au sein du territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval en complément des lignes régulières d'autocars et de trains Aléop. Le transport à la demande couvre les **26 communes** de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et assure également la desserte du centre hospitalier de Châteaubriant et ses sites à Nozay et Pouancé.

C'est une **solution facile** de transport pour se rendre à un entretien d'embauche, une formation, aller à la piscine, au marché, effectuer une visite à l'hôpital, prendre le train à la gare ou l'autocar à un arrêt.

DES NOUVEAUTES DEPUIS LE 1^{er} JUILLET 2022 :

- Une **inscription simplifiée** par appel téléphonique lors de la première réservation.
- Un **fonctionnement du lundi au vendredi** hors jours fériés.
- Un **aller-retour par jour** avec liberté du choix de l'heure entre 7h à 19h sur réservation la veille avant 16h (une heure au minimum sur le lieu de destination).
- Une **amplitude horaire** étendue au-delà de 7h à 19h pour les correspondances avec les trains et les autocars.
- Une **confirmation SMS** avec rappel la veille et une heure avant le rendez-vous.

COMMENT TROUVER LE POINT D'ARRÊT LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS ?

Si vous avez moins de 70 ans

Consultez la liste des **114 points d'arrêts des 26 bourgs et villes** et **63 villages et hameaux** de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval sur aleop.paysdelaloire.fr.

Vous pouvez vous rendre sur les communes de destination suivantes et être déposés aux points d'arrêt :

- **Pôles d'attractivités (d'activités, de services, de commerces et de loisirs) :**
 - Châteaubriant
 - Derval
 - Erbray
 - Moisdon la Rivière
 - Rougé
 - Saint Julien de Vouvantes
 - Sion les Mines
 - Soudan
- **Centre hospitalier Châteaubriant Nozay Pouancé :**
 - Châteaubriant
 - Nozay
 - Pouancé

• Lignes régulières d'autocars :

- Châteaubriant
- Derval
- Jans
- La Chapelle Glain
- La Meilleraye de Bretagne
- Marsac/Don
- St Vincent des Landes
- Soudan
- St Aubin des Châteaux

• Gares ferroviaires :

- Châteaubriant
- Issé



Des modalités particulières d'inscription et de prise en charge sont prévues pour les enfants de 0 à 9 ans.

Si vous avez 70 ans et plus ou si vous êtes une Personne à Mobilité Réduite

COMMENT RÉSERVER VOTRE TRAJET ?

Votre **inscription** est **gratuite** et automatique sur simple appel téléphonique et gratuite. La **réservation** s'effectue au plus tard **avant 16h la veille du déplacement** (réservation au plus tard le vendredi pour le lundi et le jour ouvré précédant le jour férié)

- **Depuis le 20 juin 2022**, auprès de la Maison de la Mobilité de Châteaubriant-Derval au **02 40 07 54 71** (joignable du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h30/le samedi de 9h à 13h).
- **En plus à compter du 1^{er} septembre 2022** auprès de Allô Aléop au **09 69 39 14 14** (joignable du lundi au vendredi de 7h à 20h / le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h, hors jours fériés).

COMBIEN CA COUTE ?

Ticket à l'unité plein tarif : 2,40 €

- ▶ Carnet de 10 tickets : 21 €
- ▶ Opération de promotion par la communauté de communes : carnet de 10 tickets à 12 € pour les premiers nouveaux inscrits (Un ticket est valable 2 heures sur le réseau Aléop et peut-être utilisé en correspondance 1 heure avec le réseau TAN et STRAN, sauf navettes aéroport)
- ▶ Abonnements mensuels et annuels simples et combinés (TAN/STRAN) moins de 26 et plus de 26 ans.

OU ACHETER MON TICKET ?

- ▶ Sur votre téléphone en téléchargeant l'application WOP m-ticket
- ▶ A la maison de la mobilité à Châteaubriant
- ▶ Dans les points de vente Aléop en Loire-Atlantique (liste disponible sur aleop.paysdelaloire.fr)
- ▶ A bord des véhicules (faire l'appoint SVP)
- ▶ Distributeurs TAN et STRAN

CONTACTS :

- Maison de la Mobilité – Communauté de Communes Châteaubriant-Derval - Rue de la Gare 44110 Châteaubriant 02 40 07 54 71
- A compter du 1^{er} septembre 2022 : Allô Aléop 09 69 39 14 14

➤ Départ en retraite de MM Michel PASSELANDE et M Michel RAVE

Le vendredi 2 décembre 2022, le Conseil Municipal, le personnel communal et leurs familles sont venus souhaiter une excellente retraite à MM Michel Passelande et Michel RAVE.

Après près de 39 années au secrétariat de la mairie M PASSELANDE a pris sa retraite au 1er janvier 2021 (la pandémie a retardé la tenue du pot de départ).

39 années au cours desquelles, la commune a évolué avec la création de lotissement, des équipements structurants (l'Espace Castella, la salle des sports, la nouvelle école Jean-Pierre TIMBAUD et le restaurant scolaire pour ne citer qu'eux) ainsi que le travail de mairie avec l'arrivée de l'informatique et la place de plus en plus importante prise par l'intercommunalité, la multiplication des procédures et l'augmentation notoire de la charge de travail en mairie.

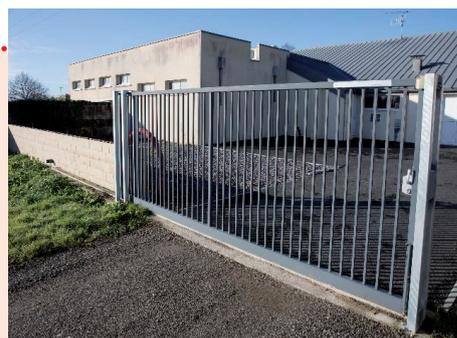
M RAVE est arrivé au sein des services techniques en 2003 et a fait valoir ses droits à la retraite le 1er août 2022. M RAVE surnommé « Mac Gyver » par ses collègues a vu lui aussi de nombreux changements au sein des services techniques : là encore le matériel et les techniques de travail ont évolué, le nombre de bâtiments à entretenir s'est développé.



Monsieur le Maire et les élus présents ont remercié M. PASSEMANDE et M. RAVE pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur dévouement au service de la collectivité. Nous leur souhaitons une bonne et heureuse retraite.

➤ Espace Castella

Pour vos fêtes de familles ou entre amis, la commune vous propose l'Espace Castella. De nouveaux aménagements ont été réalisés en 2022 avec un accès direct aux cuisines par le portail situé à l'arrière de la salle. Possibilité de barbecue. Un jardin et des jeux pour enfants sont à votre disposition. Des bancs ont été installés. L'espace est sécurisé et clôturé.



J'AI BESOIN D'UNE CONSULTATION CHEZ UN MEDECIN

- 1 J'ai des symptômes (fièvre, douleurs abdominales, lombalgie aiguë, frissons, courbatures, céphalée, maux de gorge...)
- 2 Mon médecin est absent ou indisponible dans les 48h ou je n'en ai pas
- 3 J'appelle (un professionnel de santé peut m'aider) le **02 51 84 03 52**
- 4 Une consultation avec un médecin de mon territoire m'est proposée (voir carte au dos)



Du lundi au vendredi : 9h - 19h
Le samedi : 9h - 12h

En cas d'urgence vitale ou de besoin la nuit ou le week-end, contacter le 15 ou le 116 117



Carte de mon territoire



Ce dispositif vous est proposé grâce aux médecins du territoire ainsi que la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé "CPTS", association Loi 1901, financée par L'ARS ainsi que la CPAM.

www.cpts-anl.fr

Amicale Laïque Aubinoise

L'assemblée générale de l'Amicale Laïque de l'école publique JP Timbaud a eu lieu le 20 novembre 2022. Nous avons accueilli cette année 4 nouveaux parents d'élèves, bénévoles, dans le conseil d'administration. Nous avons dit au revoir à certains qui étaient impliqués depuis de nombreuses années, merci à eux !

Les 15 membres de l'Amicale Laïque organisent tout au long de l'année diverses manifestations dont les bénéfices permettent d'aider financièrement l'école publique de différentes façons : théâtre, cinéma, patinoire, sorties de fin d'année, transports pour ces événements.

L'Amicale Laïque soutient également chaque année les activités sportives des enfants et le financement des cartes USEP. Ils peuvent ainsi participer au grand rassemblement festif des Gespacolades qui réunit toutes les écoles alentours, à Châteaubriant cette année.

Les membres de l'Amicale Laïque Aubinoise souhaitent à tous "une bonne et heureuse année 2023" et remercient toutes les personnes qui ont apporté leur soutien et leur aide tout au long de l'année écoulée. Nous comptons toujours sur les parents pour venir participer aux projets de l'Amicale et aider lors des événements, dans la joie et la bonne humeur !

Dates à retenir pour l'année 2023 :

- ▶ 13 mai : Gespacolades à Châteaubriant
- ▶ Mai : vente de pizzas
- ▶ 2 juillet : Fête de l'école
- ▶ 2 septembre : Buffet de remerciements bénévoles
- ▶ 30 septembre : Soirée moules-frites.
- ▶ Novembre : la tournée des galettes
- ▶ Décembre : Marché de Noël de l'école



Composition du nouveau Conseil d'Administration 2022/2023

Président : David Chatelain

Vice Président : Emmanuel Ouary

Trésorière : Martine Auffrais

Trésorière adjointe : Fanny Robin

Secrétaire : Christelle Malgogne

Secrétaire Adjointe : Alice Jolivet

Membres : Myriam Boucherie, Valérie Chauvin, Marie Jeanne Goujon, Virginie Paillard, Gregory Lehours, Solenn Moisan, Marvin Leprince, Cédric Paillard, Alain Fralin.

NB : L'Amicale Laïque Aubinoise fait partie de la Fédération des Amicales Laïques de Loire-Atlantique (la FAL). L'adhésion à l'Amicale Laïque et à la FAL est ouverte à tous : parents, amis et anciens élèves de l'école. Prix : 16,50€ auprès des membres du CA.

Amicalement, les 15 membres bénévoles de l'Amicale.

L'association « Eveil et bricolage »

Suite à la modification des membres du bureau : Chrystèle LE PERFF devient présidente, Adeline NOYAL devient secrétaire et Cinthya Blon reste trésorière.

Nous sommes 9 assistantes maternelles à se rassembler avec un total d'environ 20 enfants.

Nous nous réunissons 2 fois par semaine à la salle de l'escapade.

Nous proposons plusieurs activités, tel que :

- Bricolage
- Motricité
- Musique
- Peinture, coloriage, découpages ...

Au cours de ces ateliers, des éducatrices de jeunes enfants du RPE (relais petits enfance) de châteaubriant interviennent ponctuellement tout au long de l'année.

Des malles sont empruntées également aux RPE pour diversifier les activités des enfants (jeux 1er âges, engins roulant, ferme, etc..).



Pour ce Noël nous faisons un cadeau en commun pour tous les enfants. Effectivement, nous avons investi dans une structure en bois qui sera dans la salle de l'escapade.

Si vous avez des jeux qui ne vous servent plus, pensez à nous, nous sommes preneuses !

Pour tous renseignements, appelez : MME LE PERFF Chrystèle au 06.81.69.94.96 ou MME NOYAL Adeline au : 06.52.46.84.23

➤ l'Amitié Aubinoise

Composition du Conseil d'Administration : Président : RETIF Claude, Vice-Président : HALLET Louis, Secrétaire : MOREAU Ghislaine, Trésorière : RETIF Brigitte, Trésorier-adjoint : GIRAULT Robert. Membres : JOUNEL Jacques, DEPAIGNE Serge, Michèle LEBLAIN, Andrée CHAPRON, MARSAC Roselyne, Michel RIGAUD, Brigitte TIMONIER.

ACTIVITES DE PLEIN AIR

MARCHE : le jeudi matin : responsable Marc PANTECOUTEAU, 1 groupe le matin pour une marche dite longue (départ 9h00) et 1e petit groupe l'après-midi pour une marche de 5 à 6 kms (départ : 9h00 l'été, 14h00 l'hiver) encadré par Joël Jouan

BOULES : jeudi après-midi 14h00 dès les beaux jours, MOQUET René, Yannick DELAGREE

PALETS : jeudi après-midi 14h00 dès les beaux jours, Robert GIRAULT

VELO : mardi matin/été, mardi après-midi/hiver, RIGAUD Michel, BAUTRAIS Marcel

JEUX : tous les jeudis Salle des Associations ou Espace Castella à partir de 14h00

SPECTACLE COMIQUE

Les samedi 28 janvier à 20h et dimanche 29 Janvier 2023 à 14h
ESPACE CASTELLA

14€ dont 1€ versé au profit de France Alzheimer

Pour fêter les 10 ans de L'Amitié Aubinoise « deux humoristes

Bourguignons **JEANPIRE** et **BALOU** aux talents variés avec des sketches nés de leur observation, des scènes de la vie. Paysans modernes, Gendarmes de St-Tropez, de l'imitation à la ventriloquie, les deux compères se chargent de dérider vos Zigomatiques ».

En 1ère partie « **Les Gars à la Remorque** » dans un tour de chant délirant et grave « Faut (pas) pousser la chanson...nette »



2023 - DATES IMPORTANTES A RETENIR

THEME	DATE ET HEURE	LIEU
1ère rencontre 2023 - Vœux	Jeudi 5 Janvier - 14h	Maison des Associations
Spectacles 1ère partie – Les gars à la remorque 2ème partie – Humoristes Jean Pire et Balou	Samedi 28 Janvier – 20h et Dimanche 29 Janvier – 14h	Espace Castella
Voyage d'1 jour « ST VALENTIN »	Mercredi 15 Février	St Pierre du Chemin (Vendée)
Assemblée Générale	Jeudi 2 Mars – de 9h30 à 20h00	Espace Castella
Séjour dans L'ARDECHE	du 10 Juin au 17 Juin	Vogüe - Domaine de Lou Capitelle
Sorties estivales : la journée	d'Avril à Octobre 1er jeudi/mois	Hors de St Aubin



► Animation Départementale



La rentrée du multisport s'est effectuée le 19 septembre 2022, pour cette nouvelle saison la commune de St Aubin (par l'intermédiaire des familles) a répondu activement aux inscriptions.

3 cours sont proposés sur la commune :

- Mardi 16h30 à 17h45 pour les CE : 24 inscrits
- Mardi 17h45 à 19h pour les CM : 21 inscrits
- Mardi 19h à 20h15 pour les collégiens : 21 inscrits

Il est à noter, que pour la seconde année consécutive, j'ai été contraint de refuser des enfants dans le cours des CE. C'est toujours avec regret que je me dois de dire non à certaines familles. Mais la diminution des effectifs à 24 (au lieu des 30 les années passées) créé depuis deux ans ce phénomène de liste d'attente dès le mois de juin. Il faudra à l'avenir rester vigilant et réactif.

Les conditions de travail et d'enseignement dans la salle de St Aubin sont toujours aussi bonnes. Tapis, matériel de gym, paniers, tables de tennis de table... tout est réuni pour travailler dans d'excellentes conditions.

Je vous rappelle mes objectifs principaux :

1. Savoir vivre et savoir être ensemble.
2. Découverte et apprentissage de gestes et techniques (au travers des différents cycles que nous abordons).
3. Respect des consignes, de l'éducateur, des partenaires, des adversaires et du matériel.

Le programme des stages de vacances est systématiquement mis en ligne 4 à 5 semaines avant le début des vacances scolaires

de notre zone. Généralement, les vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été sont systématiquement ciblées pour proposer différents stages sur le territoire.

Des événements complémentaires sont proposés :

- Le Mondialito foot
- Le rugbylito (coupe de monde de rugby en France oblige)
- Le Raid famille
- Des sorties sportives (acrobranche...)

Je profite de ce bulletin municipal pour vous informer qu'à partir du 2 janvier 2023 je ne serai plus l'éducateur sportif de votre commune. Après 24 années (et demi ?) passées à m'occuper de vos enfants, de vous-même pour les plus anciens, des différents projets construits aux cotés des élus locaux, des directeurs et enseignants des écoles, des agents municipaux, des responsables d'associations locales, de mes collègues, je vais quitter mes fonctions fin décembre. Ce départ n'est pas dû au fait que je sois repris par la limite d'âge, mais bien que je m'oriente vers la base départementale de Vioreau. Je ne garde que de très bons souvenirs de ce quasi quart de siècle passé sur mon secteur et plus particulièrement sur la commune de ST Aubin. Je souhaitais vous remercier de la confiance que vous m'avez attribuée toutes ces années.

La continuité sera assurée dans les meilleures conditions et le département s'assurera de la qualité de votre futur éducateur sportif ou éducatrice sportive.

Merci encore !!!

► APEL de L'école Sainte Laura Montoya

Au cours de l'année 2022 nous avons pu enfin reprendre nos activités et manifestations habituelles comme la kermesse qui a réjoui enfants, parents et familles ainsi que notre couscous en salle. Tout le monde était heureux de se retrouver pour ces moments festifs.

Nous organisons toujours nos ventes à emporter de brioche et de saucisson/terrines et qui rencontrent toujours un vif succès.

L'argent récolté nous permet de soutenir financièrement les



activités (culturelles, éducatives et sportives) proposées par l'équipe enseignante, et/ou réaliser des travaux d'amélioration de notre école.

Cette année nous avons pu monter la structure de jeu pour les enfants, acheter un baby-foot pour les plus grands et participer financièrement aux différents voyages scolaires de l'école.

Tout cela a été possible grâce à l'investissement et la mobilisation de tous lors des différentes manifestations.

A noter, qu'exceptionnellement en 2023, pour fêter les 140ans de l'école, la Kermesse aura lieu le samedi après-midi avec repas et bal dansant le soir.

L'APEL vous souhaite une bonne et heureuse année 2023.

Le HBCA



Le club a été créé en 1984 par une bande de copains qui voulaient faire découvrir le handball aux aubinois, nous avons compté jusqu'à 6 équipes (jeunes et séniors), aujourd'hui le club s'essouffle et ne compte plus qu'une équipe loisirs mixte qui essaye de maintenir des entraînements réguliers, il y a tous les niveaux de débutants à confirmés ce qui permet à chacun de trouver sa place.

Le dernier samedi du mois de novembre de chaque année nous organisons notre traditionnel « pot au feu ».

Si vous souhaitez venir faire du handball dans une bonne ambiance, c'est l'occasion de chausser vos tennis et de nous rejoindre pour découvrir ce sport, nous pourrions organiser des matchs contre des clubs des environs.

Nous vous rappelons à toutes et à tous que vous êtes les bienvenus pour venir nous rejoindre dans notre club où il fait bon vivre. Les entraînements ont lieu le vendredi soir à 19H30.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter

Sandrine Pied : 06 79 47 44 43

Sandrine Halgand : 06 50 74 84 22

@ : 6244059@ffhandball.net

Une première édition pour le téléthon !

« Les associations de Saint Aubin des Châteaux avec le concours de la Mairie de Saint Aubin se sont fédérées pour organiser pour la première fois un téléthon à Saint Aubin des Châteaux le dimanche 4 décembre 2022.

Dans le cadre de ce téléthon ont été proposées aux participants deux activités :

- Marche sur 4 parcours de 5, 10, 12 ou 14 Kms
- VTT sur 3 parcours de 18, 30 ou 46 Kms

Les inscriptions se sont déroulées à l'Espace Castella de 8H00 à 10H00 où un petit café d'accueil a été servi.

Sur les parcours ont été organisés des points de ravitaillement avec des petits en-cas revigorants.

A l'arrivée à l'Espace Castella, sandwiches, gâteaux et boissons attendaient les participants et visiteurs.

Une pause comique a eu lieu à 11H30 et 12H00 par des artistes locaux bien connus.

Une cagnotte était également à disposition pour récolter les dons de tous, même des non participants aux activités.

Pour une première année 185 inscriptions ont été enregistrées

et c'est un franc succès qui est à mettre au crédit des Associations organisatrices, de la Mairie ainsi que des bénévoles qui ont bien voulu apporter leur aide à cette organisation.

Une mention particulière sur ce rendez-vous intergénérationnel à l'Ehretia très active et impliquée et qui a donné un coup de main très apprécié.

L'ensemble des inscriptions, consommations et dons ont permis de remettre un chèque de 880 € à l'AFM !

Il n'y a pas de doute, rendez-vous est déjà pris en 2023 pour renouveler cette première expérience.

Suite à une réunion de bilan un groupe de travail, force de proposition, a été mis en place pour l'organisation de l'édition 2023.

A très vite pour de nouvelles informations...



Vie Associative



L'ARCEL existe depuis 37 ans et a fêté en 2022 le **35ème anniversaire du centre de loisirs** qui fait régulièrement le plein à toutes les périodes et permet le recrutement de 16 animateurs l'été.



Avec ses bénévoles actifs, sa vingtaine de salariés à temps partiel et ses 4 salariés permanents, il est proposé **une bonne soixantaine d'actions chaque année** pour tous les âges. Les 450 adhérents viennent de 63 communes, des services de proximité forcément bien appréciés des familles et habitants du territoire.



Les animateurs de l'été et les 4 salariés Permanents :

Victor : directeur
Floriane, coordinatrice enfance-jeunesse
Alexandre, animateur jeunesse et
Dimitri au studio

Des actions en 2022 :

danse parents-enfants

concerts au studio

randonnées

animations ados

jeux en familles

ateliers cuisine

festival

chorale (nouveau)

jardin partagé

réveillon

centre de loisirs

animations de Noël

parentalité

réveillon

etc...etc...

ateliers hebdomadaires : gym, yoga, guitare-batterie, marche nordique, langue des signes, piano, danse , sophrologie



Le festival du 16 juillet avec 3000 spectateurs



Les enfants du centre décorent le camion des Marsoins

Les projets 2023 :

Les actions 2022 sont maintenues en 2023 avec quelques nouveautés dont la découverte d'une pratique sportive chaque mois .

Le festival du menhir est déjà programmé le 15 juillet et nous recrutons déjà des bénévoles. Un grand merci aussi aux artisans-commerçants pour leur précieux soutien sur ce projet.



2023 sera aussi l'année du **projet jeunesse** que l'ARCEL souhaite développer . L'acquisition d'un minibus 9 places résoudra les problèmes de mobilité entre nos communes rurales en attendant de disposer enfin d'un local.

L'idée de mettre en place un service de **transport solidaire** avec cet outil est avancée.



Les ados vernissent la fresque qu'ils ont réalisée



15 ados de St-Aubin et Ruffigné préparent leur projet neige de Février

Pour recevoir chaque mois le programme des animations de l'arcel, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse ci-dessous. Vous pouvez aussi nous faire part de vos remarques, de vos suggestions de projets et de votre envie d'y participer.

Téléphone : 02-40-28-31-68 / Mail : arcel.asso@orange.fr -
Sur les réseaux : Facebook : Association ARCEL /
Instagram : [association.arcel](https://www.instagram.com/association.arcel/) / Site internet: www.arcel-asso.com

Bonne Année 2023

Année conviviale, active et solidaire

➤ Section FNATH du Pays de la Mée - Châteaubriant

Nos missions

La FNATH association des Accidentés de la Vie, est une association qui défend et accompagne les personnes accidentées de la vie, pour faciliter leur accès aux droits dans le domaine des accidents du travail, des maladies professionnelles, mais aussi de toute maladie et handicap.

Nos missions se déclinent en plusieurs axes.

Revendications et défense collective

La FNATH se mobilise, grâce à ses adhérents, pour défendre les droits collectifs auprès des pouvoirs publics. Notre représentativité nous permet chaque année d'obtenir l'amélioration des droits et le maintien d'acquis sociaux.

Depuis 1921, nous interpellons les pouvoirs publics afin qu'ils intègrent nos revendications à leurs programmes et aux projets de lois. Nous alertons la société civile sur les dérives de la santé au travail et sur la citoyenneté des personnes handicapées, mais aussi sur les questions d'accès aux soins pour tous.

Seule association représentative au plan national de TOUTES les victimes du travail, accident ou maladie, la FNATH agit au quotidien pour faire émerger la reconnaissance de nouvelles problématiques, telles que les affections psychiques (burn-out) ou l'exposition à des pesticides ou des agents chimiques...

Notre association est membre de nombreuses instances dans lesquelles elle peut s'exprimer : conseil de la CNAMTS, AGEFIPH et FIPHFP, Conseil d'orientation des conditions de travail, Santé Publique France, Conseil national consultatif des personnes handicapées...

Elle participe par ailleurs activement à porter la voix des usagers du système de santé au sein de France Assos Santé, dont elle est membre fondateur, ainsi qu'au Comité d'entente des associations de personnes handicapées...



L'accompagnement individuel

Au-delà de la défense collective, la FNATH accompagne, depuis près de 100 ans, les personnes accidentées de la vie et leurs familles dans leurs démarches juridiques et administratives. Elle intervient pour faciliter leur accès au droit dans le domaine des accidents du travail (chutes, burn-out...), des maladies professionnelles (troubles musculo-squelettiques, amiante, cancers...), des accidents de trajet, mais aussi de toute maladie et handicap. Sur le terrain, nos juristes reçoivent, accompagnent dans les démarches de reconnaissance et d'indemnisation, et peuvent même assister nos adhérents devant certains tribunaux.

L'amélioration du quotidien des personnes accidentées

Grâce à des partenariats divers nous proposons des solutions concrètes pour améliorer la vie quotidienne de nos adhérents dans de nombreux domaines (loisirs, épargne, services à la personne...).

La prévention

Parce que réparer ne suffit pas, nous développons des campagnes de prévention aux risques d'accident, pour une société plus sûre, plus juste et plus solidaire : accidents domestiques, souffrance au travail, accidents de la route...

Nos domaines d'intervention

accidents du travail # maladies professionnelles # amiante # burn-out # handicap # accès aux soins # pension d'invalidité # indemnisation # prévention santé au travail # drames sanitaires # risque routier professionnel # accidents domestiques ...



➤ Ecole Jean-Pierre Timbaud

L'école Jean-Pierre Timbaud poursuit son projet d'école autour du jardin, de l'écologie et de la citoyenneté.

Différents projets et actions seront mis en œuvre au cours de cette année afin de sensibiliser les élèves à ces domaines.

L'an passé, avec l'aide de la municipalité, plusieurs rectangles de jardin ont été installés afin que les élèves puissent jardiner. De nombreux légumes ont été ramassés et de belles fleurs y ont poussées. Une réserve d'eau a également été installée afin d'arroser les plantes.

Cette année, les élèves poursuivent ce projet.

En outre, grâce aux interventions du personnel de la com-com, les élèves des classes élémentaires pourront bénéficier de différents ateliers autour du compost et du tri des déchets.

Comme l'an passé, à chaque période, 2 classes effectueront un ramassage des déchets aux alentours de l'école et dans le bourg de la commune.

Ce premier trimestre a également été sportif.

Grâce au financement de l'amicale laïque, l'ensemble des élèves de l'école a pu bénéficier de l'intervention d'un animateur sportif de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) autour du savoir rouler à vélo.

Sur différents ateliers, parcours, les élèves ont pu apprendre à bien maîtriser leur vélo, prendre des informations autour d'eux, faire attention aux autres.



Les élèves de CM1 et CM2 ont également pu faire une sortie sur route leur permettant de mettre en pratique ce qu'ils avaient appris au cours de la première période.

Dans le même temps, les élèves de CE2 et une classe de CM1/CM2 ont bénéficié de 8 séances de piscine massées sur 4 semaines, à savoir 2 séances par semaine à l'espace Dauphin de Châteaubriant.

Les élèves de CP, CE1 et la seconde classe de CM1/CM2 s'y rendront au mois de mai.

Quant aux élèves de maternelle, une fois par semaine ils se rendent à la salle des associations afin de s'exercer sur un parcours de motricité. Les autres jours sont consacrés à diverses activités sportives telles que des jeux collectifs, de la danse...

L'année scolaire sera sportive puisque les élèves participeront à deux ou trois rencontres sportives avec d'autres classes d'écoles publiques du secteur de Châteaubriant dans le cadre des rencontres du GESPAC.



► Ecole Sainte Laura Montoya

L'école Sainte Laura Montoya est une petite école familiale de trois classes située en plein cœur du bourg. « **L'accueil de tous pour l'épanouissement et la réussite de chacun** » sont les valeurs portées par notre communauté pédagogique. Ainsi, avec la pratique de la pédagogie différenciée, nous essayons d'accompagner chacun dans ses apprentissages, dans le respect des rythmes des élèves en tenant compte de leur profil.

Cette année encore, notre école aura vu son effectif se stabiliser. Nous accueillons **60 élèves**, répartis ainsi:

- **20 élèves de CE2-CM1-CM2** avec Alexandra Trouillaud
- **19 élèves de CP-CE1** avec Tifenn Le Bihan
- **21 élèves de TPS-PS-MS-GS** avec Françoise Barrière-Meaudre, également cheffe d'établissement, et Marie-Lise Gauthier, ASEM

Pour l'année scolaire 2022-2023, l'école Sainte Laura Montoya effectue un **voyage pédagogique autour du monde** qui durera deux années. L'occasion pour les élèves de découvrir de nombreux pays à travers leur langue, leur culture, leur musique, et grâce à tous les événements sportifs mondiaux actuels et à venir, les élèves voyageront pédagogiquement tout au long de ces deux années. Notre première année de découvertes se ponctuera par un **voyage**, dans le cadre de ce projet pédagogique, pour les élèves du CP au CM2. Un **projet école de cirque** d'une semaine ponctuera la seconde.

Cette année, et dans le cadre de ce projet pédagogique, nous travaillons également à la **création d'un spectacle avec notre intervenant du conservatoire** : Victor Simon. Celui-ci sera présenté aux parents mi-janvier pour les élèves de maternelle et

CP/CE1. Les élèves de CE2/CM auront, quant à eux, la chance de participer au spectacle « Festimômes » et joueront sur la scène du théâtre de verre début février 2023. D'autres sorties et spectacle seront au rendez-vous cette année : cinéma, patinoire, spectacle pédagogique « Le chat bleu » ...toujours dans le cadre du projet et afin d'ouvrir nos élèves à la culture, enrichir leurs connaissances interdisciplinaires.

Tout au long de l'année, **avec notre APEL**, nous vivrons **plusieurs événements, manifestations** : **marché et spectacle de Noël le 16 décembre** à l'espace Castella, **festival du livre fin janvier**, **journée solidarité** avec action pour une association, **collecte de piles** tout au long de l'année au profit du **Téléthon**, **kermesse/ guinguette pour les 140 ans** de l'école le **samedi 25 juin 2023...**

Après avoir débuté l'année par 7 séances de **yoga** de la maternelle au CM2, nous proposons à nouveau cette année une semaine de **vélo** pour tous les élèves du CP au CM2, avec une balade en conditions réelles pour les CE2/CM. Un cycle de **basket** est également prévu.

Nous continuons l'enseignement de **l'anglais** chaque semaine dans chaque classe par une maman d'élève anglophone.

Une belle année riche de découvertes, d'apprentissages et de réussites s'offre à nous !!!!

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année :

Contactez Mme Françoise Barrière-Meaudre :

Tél : 02.40.28.44.60

Mail école : ecole.saintaubin@wanadoo.fr

Site internet : <http://ecole.staubin.free.fr>

page Facebook : Laura Montoya

► Fournitures des bons scolaires

La Commune de SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX accorde, tous les ans, des bons destinés à l'achat de fournitures scolaires aux élèves domiciliés sur la Commune.

Pour en bénéficier il faut :

- Etre âgés de moins de 18 ans au 31 décembre 2023,
- Suivre des cours dans un établissement secondaire ou technique.

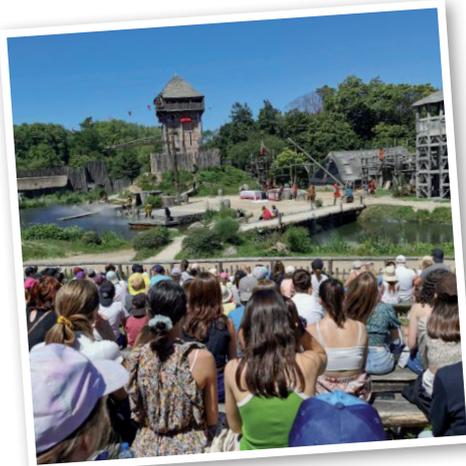
Les bons peuvent également servir à l'achat de matériel spécialisé nécessaire au suivi des études techniques.

Les parents sont invités à retirer ces bons au secrétariat du 17 juillet 2023 au 15 septembre 2023.

Merci de vous munir d'un justificatif de domicile et du livret de famille.



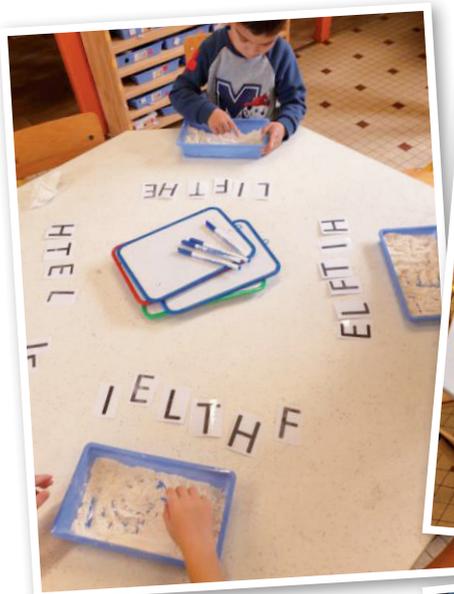
Vie scolaire et périscolaire



Voyage en Vendée juin 2022
« Sur les traces de nos ancêtres »



Lancement du projet « Voyage autour du monde »,
sortie d'école 22 septembre 2022 « Planète Sauvage »



Pédagogies différenciées, manipulation, neurosciences, pratiques artistiques, découvertes... en classe et hors classe !



Chez Tonton



Fleurs du Coin



Le Pizzaiolo